

LEGRAND SA

Société Anonyme

BP 523

128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

87045 LIMOGES Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2020

LEGRAND SA

Société Anonyme

BP 523

128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

87045 LIMOGES Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la société LEGRAND,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société LEGRAND relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes consolidés sont les suivants :

- pour les deux cabinets : l'émissions de lettres de confort dans le cadre d'une émission obligataire par placement privé ;
- pour PricewaterhouseCoopers Audit : une mission de revue de conformité de la documentation des prix de transfert ainsi qu'une mission de revue des conséquences fiscales d'opérations spécifiques ;
- pour Deloitte & Associés : la mission de vérification de la déclaration de performance extra-financière consolidée prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Valeur recouvrable des goodwill et des marques à durée de vie indéfinie

Risque identifié

Au 31 décembre 2020, le montant net des actifs incorporels du Groupe sont notamment constitués des marques à durée de vie indéfinie (1 408 millions d'euros) ainsi que de « goodwill » répartis par zones géographiques (4 804 millions d'euros).

Certains de ces actifs peuvent présenter un risque de dépréciation lié à des facteurs internes ou externes, dont les évolutions sont susceptibles d'avoir une incidence sur les prévisions de flux de trésorerie des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles sont rattachés ces actifs, et par conséquent, sur la détermination de leurs valeurs recouvrables.

Les modalités des tests de perte de valeur, réalisés annuellement ainsi qu'à chaque fois qu'il existe des indices de perte de valeur et les principales hypothèses retenues, sont présentées en notes 3.1.1 et 3.2.

Ces tests sont sensibles aux hypothèses utilisées, notamment celles relatives :

- à l'évolution future du chiffre d'affaires, en volume comme en valeur, du taux de royalties pour les marques, et plus généralement des flux de trésorerie liés à l'exploitation de ces actifs,
- au taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie futurs.

Les modalités de regroupement des UGT pour la réalisation des tests de dépréciation nécessitent en outre des jugements de la direction.

Dans le contexte de la stratégie de croissance externe du groupe, l'appréciation de la valeur recouvrable de ces actifs constitue un point clé de l'audit du fait de leur caractère significatif au regard du bilan consolidé et du degré élevé d'estimation et de jugement requis de la direction pour déterminer les hypothèses utilisées dans la réalisation des tests de dépréciation.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par le Groupe pour réaliser les tests de perte de valeur.

Nous avons également vérifié la cohérence de l'approche retenue par la direction pour regrouper les UGT au niveau desquelles sont réalisés les tests de perte de valeur avec le suivi de gestion qu'elle a mis en place. Nous avons adapté notre approche d'audit en fonction de l'importance d'un risque de perte de valeur qui est variable selon les UGT ainsi regroupées.

Nos experts en évaluation ont réalisé une analyse indépendante de certaines hypothèses clés utilisées par la direction dans ses tests, notamment celles relatives au taux d'actualisation, le taux de royalties et au taux de croissance à l'infini des flux de trésorerie futurs, en se référant à la fois à des données de marchés externes et à des analyses sur des sociétés comparables.

Nous avons analysé la cohérence des projections de flux de trésorerie futurs au regard des réalisations passées, des budgets établis par la direction du Groupe et de notre connaissance des activités confortée par des entretiens avec la direction du contrôle de gestion du Groupe.

Nous avons également testé par sondage l'exactitude arithmétique des calculs effectués par le Groupe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés, et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société LEGRAND SA par l'assemblée générale du 21 décembre 2005 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 6 juin 2003 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2020, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 16^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 18^{ème} année, soit pour les deux cabinets, la 15^{ème} année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés



Camille PHELIZON

Jean-François VIAT

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE



8

8.1 - ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EN NORMES IFRS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2020 ET 31 DÉCEMBRE 2019

8.1.1 - Compte de résultat consolidé	2
8.1.2 - État du résultat global de la période	3
8.1.3 - Bilan Consolidé	4
8.1.4 - Tableau des flux de trésorerie consolidés	6
8.1.5 - Tableau de variation des capitaux propres consolidés	9
8.1.6 - Notes annexes aux états financiers consolidés	11

8.1 - ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EN NORMES IFRS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2020 ET 31 DECEMBRE 2019

8.1.1 - Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Chiffre d'affaires (notes 2.1 et 2.2)	6 099,5	6 622,3
Charges opérationnelles (note 2.3)		
Coût des ventes	(2 915,7)	(3 184,5)
Frais administratifs et commerciaux	(1 666,5)	(1 764,4)
Frais de recherche et développement	(319,4)	(312,0)
Autres produits (charges) opérationnels	(132,5)	(124,0)
Résultat opérationnel	1 065,4	1 237,4
Charges financières	(99,3)	(91,1)
Produits financiers	6,1	11,9
Gains (pertes) de change	(10,3)	(2,0)
Résultat financier	(103,5)	(81,2)
Résultat avant impôts	961,9	1 156,2
Impôts sur le résultat (note 2.4)	(279,2)	(318,3)
Résultat des entités mises en équivalence	(0,7)	(1,8)
Résultat net de la période	682,0	836,1
Dont :		
- Résultat net part du Groupe	681,2	834,8
- Intérêts minoritaires	0,8	1,3
Résultat net par action (en euros) (note 4.1.3)	2,550	3,129
Résultat net dilué par action (en euros) (note 4.1.3)	2,531	3,103

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

8.1.2 - État du résultat global de la période

(en millions d'euros)	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Résultat net de la période	682,0	836,1
<i>Eléments du résultat global pouvant être appelés à un reclassement ultérieur dans la section résultat net</i>		
Réserves de conversion	(508,9)	77,2
Couvertures de flux de trésorerie	0,0	0,4
Impôts sur éléments directement reconnus en capitaux propres	(11,9)	4,4
<i>Eléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans la section résultat net</i>		
Écarts actuariels (note 4.5.1.1)	(4,5)	(33,2)
Impôts différés sur écarts actuariels	0,8	7,7
Autres (note 5.1.1.1)	0,0	(0,9)
Résultat global de la période	157,5	891,7
Dont :		
- Groupe	156,8	890,3
- Intérêts minoritaires	0,7	1,4

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

8.1.3 - Bilan Consolidé

ACTIF

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Actifs non courants		
Immobilisations incorporelles (note 3.1)	2 441,6	2 474,4
Goodwill (note 3.2)	4 803,7	4 566,2
Immobilisations corporelles (note 3.3)	680,9	707,7
Droits d'utilisation d'actifs (note 3.4)	268,3	312,1
Titres mis en équivalence	0,0	18,8
Autres titres immobilisés	1,5	1,9
Autres actifs non courants	49,4	34,9
Impôts différés (note 4.7)	112,4	107,6
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	8 357,8	8 223,6
Actifs courants		
Stocks (note 3.5)	837,3	852,6
Créances clients et comptes rattachés (note 3.6)	644,5	756,8
Créances d'impôt courant ou exigible	70,1	60,2
Autres créances courantes (note 3.7)	204,8	217,5
Autres actifs financiers courants	1,5	1,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3.8)	2 791,7	1 710,9
TOTAL ACTIFS COURANTS	4 549,9	3 599,2
TOTAL ACTIF	12 907,7	11 822,8

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EN NORMES IFRS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2020 ET 31 DECEMBRE 2019

PASSIF

(en millions d'euros)

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Capitaux propres		
Capital social (note 4.1)	1 069,8	1 069,1
Réserves (notes 4.2 et 4.3.1)	4 788,3	4 486,6
Réserves de conversion (note 4.3.2)	(962,3)	(453,5)
Capitaux propres revenant au Groupe	4 895,8	5 102,2
Intérêts minoritaires	10,2	9,9
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4 906,0	5 112,1
Passifs non courants		
Provisions non courantes (note 4.4. et 4.5.2)	200,2	146,7
Avantages postérieurs à l'emploi (note 4.5.1)	181,8	181,0
Emprunts non courants (note 4.6.1)	4 073,8	3 575,4
Impôts différés (note 4.7)	791,2	750,8
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	5 247,0	4 653,9
Passifs courants		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	612,9	654,2
Dettes d'impôt courant ou exigible	30,3	28,3
Provisions courantes (note 4.4)	127,9	104,1
Autres passifs courants (note 4.8)	661,8	653,0
Emprunts courants (note 4.6.2)	1 320,7	616,2
Autres passifs financiers courants	1,1	1,0
TOTAL PASSIFS COURANTS	2 754,7	2 056,8
TOTAL PASSIF	12 907,7	11 822,8

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

8.1.4 - Tableau des flux de trésorerie consolidés

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE

ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EN NORMES IFRS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2020 ET 31 DECEMBRE 2019

(en millions d'euros)	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Résultat net de la période	682,0	836,1
Mouvements des actifs et passifs n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie :		
– Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles (note 2.3)	115,3	113,6
– Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles (note 2.3)	117,3	95,9
– Amortissements et dépréciations des frais de développement capitalisés (note 2.3)	29,6	27,4
– Amortissements et dépréciations des droits d'utilisation d'actifs (note 3.4)	72,1	69,7
– Amortissement des charges financières	3,4	2,8
– Perte de valeur des <i>goodwill</i> (note 3.2)	0,0	0,0
– Variation des impôts différés non courants	61,2	24,4
– Variation des autres actifs et passifs non courants (notes 4.4 et 4.5)	58,0	40,2
– Pertes (gains) de change latents	(1,5)	5,1
– Résultat des entités mises en équivalence	0,7	1,8
– Autres éléments n'ayant pas d'incidence sur la trésorerie	(17,8)	(0,3)
– (Plus-values) moins-values sur cessions d'actifs	(11,6)	5,0
Variation du besoin en fonds de roulement :		
– Stocks (note 3.5)	(22,5)	66,2
– Créances clients et comptes rattachés (note 3.6)	77,4	(51,1)
– Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(14,7)	(22,1)
– Autres actifs et passifs opérationnels (notes 3.7 et 4.8)	13,0	24,7
Flux de trésorerie des opérations courantes	1 161,9	1 239,4
– Produit résultant des cessions d'actifs	22,3	7,1
– Investissements (notes 3.1 et 3.3)	(126,8)	(166,9)
– Frais de développement capitalisés	(28,3)	(35,3)
– Variation des autres actifs et passifs financiers non courants	3,6	(8,6)
– Acquisition de filiales (sous déduction de la trésorerie acquise) (note 1.3.2)	(721,2)	(452,7)
Flux de trésorerie des opérations d'investissements	(850,4)	(656,4)
– Augmentation de capital et prime d'émission (note 4.1.1)	9,2	6,3
– Cession (rachat) d'actions propres et contrat de liquidité (note 4.1.2)	(32,4)	(18,0)
– Dividendes payés par Legrand (note 4.1.3)	(357,4)	(357,1)
– Dividendes payés par des filiales de Legrand	(1,2)	0,0
– Nouveaux financements long terme (note 4.6)	600,4	402,4
– Remboursement des financements long terme* (note 4.6)	(84,2)	(72,2)
– Frais d'émission de la dette	(4,2)	(6,3)
– Augmentation (diminution) des financements court terme (note 4.6)	694,1	148,5

– Acquisition de parts d'intérêts sans prise de contrôle des filiales (note 1.3.2)	(0,6)	(5,0)
Flux de trésorerie des opérations financières	823,7	98,6
Effet net des conversions sur la trésorerie	(54,4)	6,8
Variation nette de la trésorerie	1 080,8	688,4
Trésorerie au début de la période	1 710,9	1 022,5
Trésorerie à la fin de la période (note 3.8)	2 791,7	1 710,9
Détail de certains éléments :		
– intérêts payés au cours de la période**	78,9	76,0
– impôts sur les bénéfices payés au cours de la période	240,0	261,5

* Dont 66,8 millions d'euros de remboursement de dettes financières de location pour la période de 12 mois close le 31 décembre 2020 (67,0 millions d'euros pour la période de 12 mois close le 31 décembre 2019).

** Les intérêts payés sont inclus dans les flux de trésorerie des opérations courantes ; dont 8,0 millions d'euros d'intérêts liés aux dettes financières de location pour la période de 12 mois close le 31 décembre 2020 (9,7 millions d'euros pour la période de 12 mois close le 31 décembre 2019).

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EN NORMES IFRS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2020 ET 31 DECEMBRE 2019

8.1.5 - Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Capitaux propres revenant au Groupe					Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
	Capital social	Réserves	Réserves de conversion	Ecarts actuariels*	Total		
Au 31 décembre 2018	1 070,0	4 115,5	(530,6)	(63,7)	4 591,2	5,9	4 597,1
Résultat net de la période		834,8			834,8	1,3	836,1
Autres éléments du résultat global		3,9	77,1	(25,5)	55,5	0,1	55,6
Résultat global de la période		838,7	77,1	(25,5)	890,3	1,4	891,7
Dividendes versés		(357,1)			(357,1)	0,0	(357,1)
Augmentation de capital et prime d'émission	1,3	5,0			6,3		6,3
Annulation d'actions propres	(2,2)	(32,7)			(34,9)		(34,9)
Cession nette (rachat net) d'actions propres et contrat de liquidité		16,9			16,9		16,9
Variation de périmètre**		(22,2)			(22,2)	2,6	(19,6)
Impact transition IFRS 16		(12,7)			(12,7)		(12,7)
Impôts courants sur rachats d'actions propres		(1,3)			(1,3)		(1,3)
Paievements fondés sur des actions		25,7			25,7		25,7
Au 31 décembre 2019	1 069,1	4 575,8	(453,5)	(89,2)	5 102,2	9,9	5 112,1
Résultat net de la période		681,2			681,2	0,8	682,0
Autres éléments du résultat global		(11,9)	(508,8)	(3,7)	(524,4)	(0,1)	(524,5)
Résultat global de la période		669,3	(508,8)	(3,7)	156,8	0,7	157,5
Dividendes versés		(357,4)			(357,4)	(1,2)	(358,6)
Augmentation de capital et prime d'émission							
(note 4.1.1)	1,7	7,5			9,2		9,2
Annulation d'actions propres (note 4.1.1)	(1,0)	(15,2)			(16,2)		(16,2)
Cession nette (rachat net) d'actions propres et contrat de liquidité (note 4.1.2)		(16,2)			(16,2)		(16,2)
Variation de périmètre**		(4,5)			(4,5)	0,8	(3,7)
Impôts courants sur rachats d'actions propres		(0,4)			(0,4)		(0,4)
Paievements fondés sur des actions (note 4.2)		22,3			22,3		22,3
Au 31 décembre 2020	1 069,8	4 881,2	(962,3)	(92,9)	4 895,8	10,2	4 906,0

* Nets d'impôts différés.

** Correspond principalement aux augmentations des pourcentages d'intérêt par complément d'acquisition, ainsi qu'aux puts sur intérêts minoritaires.

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.



INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE

ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EN NORMES IFRS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2020 ET 31 DECEMBRE 2019

8.1.6 - Notes annexes aux états financiers consolidés

CHIFFRES CLÉS ET FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE	12
NOTE 1 - BASES DE PRÉPARATION DES COMPTES CONSOLIDÉS	14
1.1 Informations générales	14
1.2 Principes comptables	14
1.3 Périmètre de consolidation	17
NOTE 2 - RÉSULTATS DE L'EXERCICE	19
1.4 Informations sectorielles	19
1.5 Chiffre d'affaires	21
1.6 Principales charges opérationnelles par nature	23
1.7 Impôts sur le résultat	23
NOTE 3 - DÉTAILS SUR LES ÉLÉMENTS NON COURANTS ET COURANTS DE L'ACTIF	25
1.8 Immobilisations incorporelles	25
1.9 <i>Goodwill</i>	29
1.10 Immobilisations corporelles	32
1.11 Droits d'utilisation d'actifs et contrats de location	34
1.12 Stocks	39
1.13 Créances clients et comptes rattachés	39
1.14 Autres créances courantes	40
1.15 Trésorerie et équivalents de trésorerie	40
NOTE 4 - DÉTAILS SUR LES ÉLÉMENTS NON COURANTS ET COURANTS DU PASSIF	41
1.16 Capital social et résultat net par action	41
1.17 Plans de souscription ou d'achat d'actions et plans d'actions de performance	42
1.18 Réserves et réserves de conversion	48
1.19 Provisions	50
1.20 Avantages long terme au personnel	51
1.21 Emprunts non courants et courants	56
1.22 Impôts différés	59
1.23 Autres passifs courants	61
NOTE 5 - AUTRES INFORMATIONS	62
1.24 Instruments financiers et gestion des risques financiers	62
1.25 Informations relatives aux parties liées	67
1.26 Engagements hors bilan et passifs éventuels	68
1.27 Honoraires des commissaires aux comptes	68
1.28 Événements postérieurs à la clôture	68
1.29 Réconciliation des chiffres clés	69

CHIFFRES CLÉS ET FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

Chiffres clés

(en millions d'euros)	2020	2019
Chiffre d'affaires	6 099,5	6 622,3
Résultat opérationnel ajusté	1 156,0	1 326,1
En % du chiffre d'affaires	19,0%	20,0 %
	19,1 % avant ⁽¹⁾ acquisitions	
Résultat opérationnel	1 065,4	1 237,4
En % du chiffre d'affaires	17,5%	18,7 %
Résultat net part du Groupe	681,2	834,8
En % du chiffre d'affaires	11,2%	12,6 %
Cash flow libre normalisé	1 034,2	1 009,8
En % du chiffre d'affaires	17,0%	15,2 %
Cash flow libre	1 029,1	1 044,3
En % du chiffre d'affaires	16,9%	15,8 %
Dette financière nette au 31 décembre	2 602,8	2 480,7

(1) A périmètre 2019.

Le résultat opérationnel ajusté est défini comme le résultat opérationnel ajusté des amortissements et dépréciations liés aux revalorisations d'actifs lors des acquisitions et des autres impacts sur le compte de résultat liés aux acquisitions ainsi que, le cas échéant, des pertes de valeur de goodwill.

Le cash flow libre est défini comme la somme des flux de trésorerie des opérations courantes et du produit résultant des cessions d'actifs, minorée des investissements et des frais de développement capitalisés.

Le cash flow libre normalisé est défini comme la somme des flux de trésorerie des opérations courantes, sur la base d'un besoin en fonds de roulement représentant 10 % du chiffre d'affaires des 12 derniers mois à structure et taux de change constants et rapporté à la période considérée, et du produit résultant des cessions d'actifs, minorée des investissements et des frais de développement capitalisés.

La dette financière nette est définie comme la somme des emprunts courants et des emprunts non courants minorée de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des valeurs mobilières de placement.

La réconciliation des chiffres clés avec les états financiers est disponible dans la note 5.6.

Faits marquants de la période

Suite à la dégradation de la situation sanitaire et économique mondiale du fait de la propagation du Covid-19, Legrand a annoncé le 26 mars 2020 suspendre les objectifs publiés en février de la même année.

Dans ce contexte de crise inédite, Legrand affiche une baisse de chiffre d'affaires et de sa rentabilité par rapport à l'exercice 2019. Le Groupe a accéléré ses initiatives conjoncturelles et structurelles pour s'adapter en conséquence.

Les tests de perte de valeur des marques à durée d'utilité indéfinie et des *goodwill* ont été mis à jour au 31 décembre 2020 ; se référer aux notes 3.1 et 3.2 des notes annexes aux états financiers consolidés. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au 31 décembre 2020.

Aucun impact comptable matériel n'est à mentionner par ailleurs.

Concernant les risques financiers, en particulier le risque de liquidité et le risque de crédit, aucune augmentation significative n'a été notée en 2020. Se référer à la note 5.1.2 des notes annexes aux états financiers consolidés.

NOTE 1 - BASES DE PRÉPARATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

1.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

Legrand (« la Société ») et ses filiales (collectivement « Legrand » ou « le Groupe ») constituent le spécialiste mondial des infrastructures électriques et numériques du bâtiment.

Le Groupe compte des filiales de production ou de distribution et des bureaux dans près de 90 pays et vend ses produits dans près de 180 pays.

La Société est une société anonyme immatriculée et domiciliée en France. Son siège social se situe 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 87000 Limoges (France).

Le 20 avril 2020, le document d'enregistrement universel au titre de l'exercice 2019 a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.20-0320.

Les présents états financiers consolidés de Legrand ont été arrêtés le 9 février 2021 par le Conseil d'administration.

Tous les montants sont présentés en millions d'euros, sauf indication contraire. Certains totaux peuvent présenter des écarts d'arrondis.

1.2 PRINCIPES COMPTABLES

Legrand est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier, aux dispositions du Code de commerce.

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis pour la période de douze mois close le 31 décembre 2020, conformément aux normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) et aux publications du Comité d'interprétations IFRS (*IFRS Interpretations Committee*) telles qu'adoptées par l'Union européenne et d'application obligatoire ou par anticipation au 1er janvier 2020.

Les textes publiés par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et non adoptés au niveau Européen ne sont pas applicables au Groupe.

La présentation des états financiers en normes IFRS repose sur certaines estimations comptables déterminantes. Elle exige aussi que la Direction exerce son jugement dans l'application des principes comptables. Les domaines complexes ou impliquant une marge d'appréciation élevée, ou ceux dans lesquels les hypothèses et les estimations ont une incidence importante sur les états financiers consolidés sont indiqués en note 1.2.3.

Les comptes consolidés sont établis selon la convention des coûts historiques à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans la note 5.1.1.2.

1.2.1 Nouvelles normes, amendements ou interprétations pouvant avoir une incidence sur les états financiers du Groupe

1.2.1.1 Nouvelles normes, amendements ou interprétations appliqués par le Groupe de manière obligatoire à compter du 1er janvier 2020, avec incidence sur les états financiers 2020 du Groupe

Amendement à IFRS 16 – Contrats de location

En mai 2020, l'IASB a publié un amendement à la norme IFRS 16 qui permet de ne pas considérer les réductions de loyer comme des modifications de contrat de location, à la condition que ces réductions de loyer ne soient pas accompagnées d'une autre modification telle que la durée ou le périmètre du contrat de location. De telles réductions de loyer peuvent donc suivre le même traitement que des paiements variables.

Le Groupe a appliqué cet amendement rétroactivement au 1er janvier 2020, ce qui s'est traduit en 2020 par la comptabilisation dans le compte de résultat consolidé d'un produit inférieur à 1 million d'euros (produit qui, sans cet amendement, aurait été reconnu de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle des contrats de location concernés).

1.2.1.2 Nouvelles normes, amendements ou interprétations appliqués par le Groupe de manière obligatoire à compter du 1er janvier 2020, sans incidence sur les états financiers 2020 du Groupe

Amendements à IAS 1 et IAS 8 – Définition de l'importance relative

En octobre 2018, l'IASB a publié des amendements aux normes IAS 1 – Présentation des états financiers et IAS 8 – Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs.

Ces amendements précisent qu'une information présente un caractère significatif si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que son omission, son inexactitude ou son obscurcissement influence les décisions que prennent les principaux utilisateurs des états financiers.

1.2.1.3 Nouvelles normes, amendements ou nouvelles interprétations adoptés par l'Union européenne d'application obligatoire au Groupe à compter des exercices futurs

Non applicable.

1.2.1.4 Nouvelles normes, amendements ou nouvelles interprétations non encore adoptés par l'Union européenne d'application obligatoire au Groupe à compter des exercices futurs

Amendement à IAS 1 – Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants

En janvier 2020, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 1 – Classement des passifs en tant que passifs courants et non courants.

Cet amendement vise à préciser les critères de classement d'un passif en tant que passif courant ou non courant.

Cet amendement, qui n'a pas encore été adopté par l'Union européenne, devrait être d'application obligatoire pour les exercices ouverts au plus tard à compter du 1er janvier 2023.

Le Groupe a examiné cet amendement afin de déterminer les impacts dans les états financiers et les modifications qu'il pourrait entraîner dans les informations communiquées. Aucun impact matériel pour le Groupe n'est attendu de cet amendement.

1.2.2 Principes de consolidation

Les filiales sont consolidées si elles sont contrôlées par le Groupe.

Le Groupe exerce un contrôle exclusif sur une entité lorsqu'il détient le pouvoir sur cette entité, c'est-à-dire qu'il dispose de droits substantifs pour diriger les activités clés de l'entité, qu'il a une exposition ou des droits aux rendements variables de cette entité ; et lorsqu'il a la capacité d'agir sur ces rendements.

De telles entités sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à la date à laquelle ce contrôle cesse.

Toute entité sur laquelle le Groupe exerce :

- soit une influence notable (situation qui se produit généralement lorsque la participation du Groupe représente plus de 20 % des droits de vote sans toutefois lui conférer de droits substantifs pour diriger les activités clés de l'entité) ;
- soit un contrôle conjoint (situation où la participation confère au Groupe des droits substantifs pour diriger conjointement avec un partenaire les activités clés de l'entité, i.e. ne confère pas au Groupe le contrôle exclusif) ;

est consolidée par mise en équivalence.

De telles entités sont initialement constatées au coût d'acquisition et consolidées à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à la date à laquelle ce contrôle cesse.

Les éléments comptables portés dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont mesurés dans la monnaie du principal espace économique dans lequel elles exercent leurs activités (« monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société.

1.2.3 Utilisation de jugements et d'estimations

La préparation des états financiers conformes aux IFRS exige que la Direction réalise des estimations et formule des hypothèses qui se traduisent dans la détermination des actifs et des passifs inscrits au bilan, des actifs et passifs éventuels, ainsi que des produits et charges enregistrés dans le compte de résultat de la période comptable considérée. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Ces estimations et ces appréciations sont régulièrement revues et se fondent sur l'expérience historique et d'autres facteurs, notamment sur des anticipations d'événements futurs jugées raisonnables compte tenu des circonstances.

1.2.3.1 Perte de valeur des goodwill et dépréciation des autres immobilisations incorporelles

Le Groupe effectue au moins une fois par an un test de perte de valeur des marques à durée d'utilité indéfinie et des goodwill, ainsi qu'à chaque fois que des indicateurs montrent qu'une perte de valeur a pu être encourue.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est définie sont amorties sur leur durée d'utilité et font également l'objet de tests de dépréciation quand apparaissent certains indicateurs de dépréciation.

Des événements futurs pourraient amener le Groupe à conclure à l'existence de dépréciations ou de pertes de valeur de certains actifs incorporels associés aux activités acquises. Toute perte de valeur résultante pourrait avoir une incidence défavorable non négligeable sur la situation financière consolidée et sur le résultat opérationnel du Groupe.

Les prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés (utilisés pour les tests périodiques de perte de valeur des goodwill et des marques à durée d'utilité indéfinie) reposent sur des estimations réalisées par la Direction sur des hypothèses clés, en particulier sur les taux d'actualisation, les taux de croissance et de rentabilité moyen terme, et les taux de redevance pour les marques à durée d'utilité indéfinie.

1.2.3.2 Comptabilisation des impôts sur le résultat

Dans le cadre de la préparation des comptes consolidés, le Groupe est tenu d'évaluer les impôts sur le résultat dans chacun des pays où il est implanté. Cette opération consiste à estimer l'exposition réelle actuelle à l'impôt et à évaluer les différences temporelles découlant d'un traitement différent de postes, comme les produits ou les charges constatés d'avance, aux fins fiscales et comptables. Ces différences donnent lieu à des impôts différés actifs et passifs, qui sont constatés dans le bilan consolidé.

Le Groupe doit ensuite évaluer la recouvrabilité des actifs d'impôts différés sur le bénéfice imposable. Seuls sont activés les impôts différés pour lesquels la recouvrabilité est probable, sur la base des prévisions de bénéfice fiscal validées par le *management*.

Le Groupe n'a pas reconnu la totalité des impôts différés actifs car il n'est pas probable qu'il pourra utiliser une partie de ces actifs avant leur expiration, cette partie se composant essentiellement de pertes d'exploitation nettes reportées sur les exercices suivants et de crédits d'impôts étrangers. L'appréciation est fondée sur les estimations du *management* du bénéfice imposable futur par territoire

d'activité et sur le délai pendant lequel les impôts différés actifs seront recouvrables.

1.2.3.3 Autres actifs et passifs soumis à estimation

Les autres actifs et passifs soumis à l'utilisation d'estimations comprennent les provisions pour retraite, la

dépréciation des autres actifs (créances clients, stocks, actifs financiers), les paiements fondés sur des actions, les provisions pour risques et charges, les droits d'utilisation d'actifs, les frais de développement capitalisés ainsi que les ristournes de fin d'année qui pourraient être accordées aux clients.

1.3 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

1.3.1 Liste des principales sociétés consolidées

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Legrand et des 212 filiales qu'elle contrôle.

La liste suivante indique les principales filiales opérationnelles consolidées au 31 décembre 2020, toutes détenues à 100 % et consolidées par intégration globale :

Europe

Legrand Group Belgium	Belgique	Diegem
Legrand Group España	Espagne	Madrid
Legrand France	France	Limoges
Legrand SNC	France	Limoges
Legrand ZRT	Hongrie	Szentes
Bticino SpA	Italie	Varese
Legrand Nederland B.V.	Pays-Bas	Boxtel
Legrand Polska	Pologne	Zabkowice
Legrand Electric	Royaume-Uni	Birmingham
Legrand LLC	Russie	Moscou
Inform Elektronik	Turquie	Pelitli
Legrand Elektrik	Turquie	Gebze

Amérique du Nord et Centrale

Finelite Inc.	Etats-Unis	Union City
Focal Point LLC	Etats-Unis	Chicago
Kenall Manufacturing Co.	Etats-Unis	Kenosha
Legrand AV Inc.	Etats-Unis	Eden Prairie
Ortronics Inc.	Etats-Unis	New London
Pass & Seymour Inc.	Etats-Unis	Syracuse

Pinnacle Architectural Lighting Inc.	Etats-Unis	Denver
Raritan Inc.	Etats-Unis	Somerset
Server Technology Inc.	Etats-Unis	Reno
Starline Holdings LLC	Etats-Unis	Canonsburg
The WattStopper Inc.	Etats-Unis	Santa Clara
The Wiremold Company	Etats-Unis	West Hartford
Bticino de Mexico SA de CV	Mexique	Querétaro

Reste du Monde

Legrand Group Pty Ltd	Australie	Sydney
GL Eletro-Eletronicos Ltda	Brésil	Sao Paulo
HDL Da Amazonia Industria Eletronica Ltda	Brésil	Manaus
Electro Andina Ltda	Chili	Santiago
DongGuan Rocom Electric	Chine	Dongguan
TCL International Electrical	Chine	Huizhou
TCL Wuxi	Chine	Wuxi
Legrand Colombia	Colombie	Bogota
Novateur Electrical and Digital Systems	Inde	Bombay

1.3.2 Évolution du périmètre de consolidation

Le calendrier d'intégration, dans les comptes consolidés, des acquisitions réalisées depuis fin 2018 est le suivant :

2019	31 mars	30 juin	30 septembre	31 décembre
Intégration globale				
Debflex	Au bilan uniquement	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
Netatmo	Au bilan uniquement	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
Trical	Au bilan uniquement	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
Universal Electric		Au bilan uniquement	6 mois de résultat	9 mois de résultat
Connectrac				Au bilan uniquement
Jobo Smartech				Au bilan uniquement

2020	31 mars	30 juin	30 septembre	31 décembre
Intégration globale				
Debflex	3 mois de résultat	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
Netatmo	3 mois de résultat	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
Trical	3 mois de résultat	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
Universal Electric	3 mois de résultat	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
Connectrac	3 mois de résultat	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
Jobo Smartech	Au bilan uniquement	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
Focal Point	Au bilan uniquement	Au bilan uniquement	7 mois de résultat	10 mois de résultat
Champion One				Au bilan uniquement
Compose				Au bilan uniquement
Borri				Au bilan uniquement

Au cours de l'exercice 2020, le Groupe a en particulier réalisé les acquisitions suivantes :

- Focal Point, acteur de premier plan aux Etats-Unis de l'éclairage architectural prescrit pour les bâtiments non résidentiels. Focal Point réalise un chiffre d'affaires annuel de plus de 200 millions de dollars américains ;
- Champion One, un des principaux fournisseurs américains indépendants d'émetteurs-récepteurs à fibre optique et solutions associées. Champion One réalise un chiffre d'affaires annuel d'environ 60 millions de dollars américains ;
- Compose, un spécialiste néerlandais des solutions destinées aux réseaux à fibre optique. Compose réalise un chiffre d'affaires annuel d'environ 7 millions d'euros ;

- Borri, spécialiste italien des UPS, jusque-là consolidé par mise en équivalence dans les comptes du Groupe. Borri réalise un chiffre d'affaires annuel d'environ 60 millions d'euros.

Le montant des acquisitions de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise, s'est élevé à 721,2 millions d'euros au cours de l'exercice 2020.

Au 31 décembre 2020, ces acquisitions ont donné lieu à la comptabilisation d'actifs incorporels hors *goodwill* de 130,0 millions d'euros, d'autres actifs nets des passifs acquis de 51,0 millions d'euros, et par conséquent d'un *goodwill* provisoire de 540,2 millions d'euros.

NOTE 2 - RÉSULTATS DE L'EXERCICE

2.1 INFORMATIONS SECTORIELLES

Conformément à IFRS 8, les secteurs opérationnels sont déterminés sur la base du reporting mis à la disposition du principal décideur opérationnel et du management du Groupe.

Compte tenu du caractère local des activités de Legrand, la gestion du Groupe est organisée par pays ou groupe de pays et le reporting interne est réparti en trois secteurs opérationnels :

- l'Europe qui regroupe la France, l'Italie et le Reste de l'Europe (qui comprend principalement l'Allemagne, le Benelux, l'Ibérie (l'Espagne et le Portugal), la Pologne, le Royaume-Uni, la Russie, et la Turquie) ;
- l'Amérique du Nord et Centrale qui comprend le Canada, les Etats-Unis, le Mexique ainsi que les pays d'Amérique centrale ; et

- le Reste du Monde qui comprend principalement l'Amérique du Sud (qui comprend notamment le Brésil, le Chili et la Colombie), l'Australie, la Chine et l'Inde.

Ces trois secteurs opérationnels sont placés sous la responsabilité de trois dirigeants de secteur qui rendent compte directement au principal décideur opérationnel du Groupe.

Les modèles économiques des filiales de ces secteurs sont très similaires. En effet, leurs ventes sont constituées de produits d'infrastructure électrique et numérique du bâtiment pour l'essentiel à destination d'installateurs électriciens principalement par l'intermédiaire de distributeurs tiers.

Période de 12 mois close le 31 décembre 2020

(en millions d'euros)	Europe	Amérique du Nord et Centrale	Reste du Monde	Total
Chiffre d'affaires à tiers	2 499,4 ⁽¹⁾	2 526,3 ⁽²⁾	1 073,8	6 099,5
Coût des ventes	(1 111,0)	(1 216,7)	(588,0)	(2 915,7)
Frais administratifs, commerciaux, R&D	(837,5)	(854,7)	(293,7)	(1 985,9)
Autres produits (charges) opérationnels	(71,3)	(52,5)	(8,7)	(132,5)
Résultat opérationnel	479,6	402,4	183,4	1 065,4
- dont amortissements et frais et produits liés aux acquisitions				
· enregistrés en frais administratifs, commerciaux, R&D	(16,0)	(73,5)	(19,9)	(109,4)
· enregistrés en autres produits (charges) opérationnels	16,2	2,6	0,0	18,8
- dont perte de valeur des goodwill				0,0
Résultat opérationnel ajusté	479,4	473,3	203,3	1 156,0
- dont amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	(66,3)	(25,3)	(23,3)	(114,9)
- dont amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	(9,3)	(2,4)	(0,9)	(12,6)
- dont amortissements et dépréciations des frais de développement	(28,6)	0,0	(1,0)	(29,6)
- dont amortissements et dépréciations des droits d'utilisation d'actifs	(29,8)	(23,0)	(19,3)	(72,1)
- dont charges liées aux restructurations	(53,8)	(12,5)	2,3	(64,0) ⁽³⁾
Investissements	(79,4)	(21,0)	(26,4)	(126,8)
Frais de développement capitalisés	(27,0)	0,0	(1,3)	(28,3)
Immobilisations corporelles nettes	423,2	140,6	117,1	680,9
Total actifs courants	3 172,4	690,9	686,6	4 549,9
Total passifs courants	1 971,3	381,8	401,6	2 754,7

(1) Dont France : 1 021,2 millions d'euros.

(2) Dont Etats-Unis : 2 370,8 millions d'euros.

(3) (75,6) millions d'euros hors plus-values sur cessions d'actifs.

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EN NORMES IFRS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2020 ET 31 DECEMBRE 2019

Période de 12 mois close le 31 décembre 2019

(en millions d'euros)	Europe	Amérique du Nord et Centrale	Reste du Monde	Total
Chiffre d'affaires à tiers	2 758,0 ⁽¹⁾	2 602,9 ⁽²⁾	1 261,4	6 622,3
Coût des ventes	(1 230,4)	(1 254,9)	(699,2)	(3 184,5)
Frais administratifs, commerciaux, R&D	(883,5)	(860,5)	(332,4)	(2 076,4)
Autres produits (charges) opérationnels	(71,3)	(40,3)	(12,4)	(124,0)
Résultat opérationnel	572,8	447,2	217,4	1 237,4
- dont amortissements et frais et produits liés aux acquisitions				
· enregistrés en frais administratifs, commerciaux, R&D	(12,5)	(63,4)	(12,8)	(88,7)
· enregistrés en autres produits (charges) opérationnels				0,0
- dont perte de valeur des <i>goodwill</i>				0,0
Résultat opérationnel ajusté	585,3	510,6	230,2	1 326,1
- dont amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	(65,5)	(22,7)	(25,0)	(113,2)
- dont amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	(9,6)	(2,3)	(0,9)	(12,8)
- dont amortissements et dépréciations des frais de développement	(26,1)	0,0	(1,3)	(27,4)
- dont amortissements et dépréciations des droits d'utilisation d'actifs	(26,5)	(23,9)	(19,3)	(69,7)
- dont charges liées aux restructurations	(21,1)	(3,2)	(6,6)	(30,9)
Investissements	(112,4)	(24,3)	(30,2)	(166,9)
Frais de développement capitalisés	(33,5)	0,0	(1,8)	(35,3)
Immobilisations corporelles nettes	435,8	138,4	133,5	707,7
Total actifs courants	2 157,9	729,9	711,4	3 599,2
Total passifs courants	1 268,3	368,0	420,5	2 056,8

(1) Dont France : 1 124,3 millions d'euros.

(2) Dont Etats-Unis : 2 410,1 millions d'euros.

2.2 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires du Groupe provient en quasi-totalité de la vente de produits auprès de distributeurs généralistes ou spécialistes, dont les deux principaux représentaient en 2020 près de 17 % du chiffre d'affaires net consolidé. Le Groupe estime qu'aucun autre client ne représente plus de 5 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les contrats avec les clients distributeurs sont signés pour une durée d'un an. En règle générale, il n'existe dans ces contrats qu'une obligation de performance unique consistant à vendre et livrer des produits au client (l'obligation de performance relative à la livraison étant non matérielle dans le cadre des contrats avec les clients).

Dans le cadre de ces contrats, le Groupe porte les principaux risques et avantages liés à la vente des produits, et agit donc en tant que principal (et non agent).

La comptabilisation du chiffre d'affaires est généralement effectuée à une date donnée, correspondant à la date à laquelle le contrôle de l'actif (produits ou, plus rarement, services) est transféré au client, soit généralement à la date d'expédition dans le cas des ventes de produits. Dans le cas spécifique des ventes de services dont le client consomme les avantages au fur et à mesure de leur fourniture, la comptabilisation du chiffre d'affaires est effectuée en

continu, i.e. est étalée sur la période de fourniture des services au client.

Les contrats avec les clients incluent généralement des paiements variables en leur faveur, principalement des remises et ristournes différées, et dans une moindre mesure des retours commerciaux. Ces paiements variables faits aux clients sont estimés pour leur montant le plus probable et comptabilisés au moment de la comptabilisation du chiffre d'affaires, de telle sorte qu'ils ne donneront pas lieu à des ajustements ultérieurs significativement défavorables. Par défaut, les paiements variables faits aux clients sont comptabilisés en diminution du chiffre d'affaires. Seuls les paiements faits aux clients en contrepartie du transfert par ces clients de produits ou de services sont comptabilisés en frais commerciaux, pour la partie de ces paiements correspondant à la juste valeur des produits ou services transférés.

Le chiffre d'affaires du Groupe s'établit à 6 099,5 millions d'euros en 2020, en diminution totale par rapport à 2019 de - 7,9 %, du fait d'un recul organique (- 8,7 %), de l'accroissement de périmètre lié aux acquisitions (+ 3,6 %) et d'effets de change défavorables (- 2,6 %).

L'évolution du chiffre d'affaires par destination se ventile de la façon suivante :

Période de 12 mois close le 31 décembre						
Chiffre d'affaires (en millions d'euros sauf %)	2020	2019	Variation totale	Variation de périmètre	Croissance organique ⁽¹⁾	Effet change
Europe	2 396,0	2 639,3	(9,2 %)	0,2 %	(7,9 %)	(1,5 %)
Amérique du Nord et Centrale	2 485,4	2 559,2	(2,9 %)	8,6 %	(8,7 %)	(2,1 %)
Reste du Monde	1 218,1	1 423,8	(14,4 %)	1,0 %	(10,3 %)	(5,6 %)
Total consolidé	6 099,5	6 622,3	(7,9 %)	3,6 %	(8,7 %)	(2,6 %)

(1) à structure et taux de change constants.

Le Groupe commercialise ses produits à destination de pays matures ainsi que de nombreuses nouvelles économies (Europe de l'Est et Turquie dans le secteur opérationnel Europe ; Amérique centrale et Mexique dans le secteur opérationnel Amérique du Nord et Centrale ; Asie hors Corée

du Sud, Amérique du Sud, Afrique et Moyen-Orient dans le secteur opérationnel Reste du Monde).

Le chiffre d'affaires par destination réalisé dans ces deux ensembles géographiques se ventile de la façon suivante :

Période de 12 mois close le		
(en millions d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Pays matures	4 560,5	4 813,1
Nouvelles économies	1 539,0	1 809,2
TOTAL	6 099,5	6 622,3

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE

ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EN NORMES IFRS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2020 ET 31 DÉCEMBRE 2019

2.3 PRINCIPALES CHARGES OPÉRATIONNELLES PAR NATURE

Les charges opérationnelles comprennent les catégories de coûts suivantes :

(en millions d'euros)	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Consommation de matières premières et composants	(1 959,0)	(2 152,9)
Charges de personnel	(1 597,9)	(1 641,6)
Autres charges externes	(1 016,5)	(1 163,1)
Amortissements des droits d'utilisation d'actifs	(69,4)	(69,7)
Amortissements des immobilisations corporelles	(113,6)	(113,6)
Amortissements des immobilisations incorporelles	(145,2)	(123,3)
Charges liées aux restructurations	(64,0) ⁽¹⁾	(30,9)
Perte de valeur des <i>goodwill</i>	(0,0)	0,0
Autres	(68,5)	(89,8)
TOTAL DES CHARGES OPÉRATIONNELLES	(5 034,1)	(5 384,9)

(1) (75,6) millions d'euros hors plus-values sur cessions d'actifs.

Les « autres » charges opérationnelles contiennent principalement les dotations et reprises des dépréciations stocks (note 3.5), des dépréciations clients (note 3.6), et des provisions pour risques (note 4.4).

Les effectifs moyens du Groupe au 31 décembre 2020 représentaient 36 726 personnes (39 007 au 31 décembre 2019), dont 29 556 effectifs moyens de *back office* et 7 170 effectifs moyens de *front office* (respectivement 31 389 et 7 618 au 31 décembre 2019).

2.4 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôts s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Impôts courants	(228,7)	(294,5)
Impôts différés	(50,5)	(23,8)
IMPOSITION TOTALE	(279,2)	(318,3)

Le rapprochement entre la charge d'impôts totale de la période et l'impôt calculé au taux normal applicable en France s'analyse comme suit, sachant que le résultat avant impôts s'élève à 961,9 millions d'euros au 31 décembre 2020 (1 156,2 millions d'euros au 31 décembre 2019) :

(Taux d'imposition)	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Taux normal d'imposition en France	32,02 %	34,43 %
Augmentations (diminutions) :		
- impact des taux étrangers	(8,49 %)	(9,87 %)
- éléments non imposables	0,23 %	0,01 %
- éléments imposables à des taux spécifiques	(0,36 %)	(0,21 %)
- autres	4,64 %	2,89 %
	28,04 %	27,25 %
Effet sur les impôts différés :		
- des changements de taux d'imposition	0,23 %	(0,37 %)
- de la reconnaissance ou non d'actifs d'impôts	0,80 %	0,66 %
TAUX D'IMPOSITION EFFECTIF	29,07 %	27,53 %

NOTE 3 - DÉTAILS SUR LES ÉLÉMENTS NON COURANTS ET COURANTS DE L'ACTIF

3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Marques	1 834,9	1 868,2
Brevets	129,3	149,8
Relations clients	327,3	305,0
Autres immobilisations incorporelles	150,1	151,4
VALEUR NETTE A LA FIN DE LA PÉRIODE	2 441,6	2 474,4

3.1.1 Marques à durée d'utilité indéfinie et définie

Les marques Legrand et Bticino représentent près de 98 % de la valeur totale des marques à durée d'utilité indéfinie. Ces marques à durée d'utilité indéfinie sont d'utilisation internationale. De ce fait, chacune d'entre elles contribue à l'ensemble des unités génératrices de trésorerie.

Elles sont appelées à contribuer indéfiniment à la trésorerie future du Groupe, dans la mesure où il est envisagé de continuer à les utiliser indéfiniment. Une revue de la durée d'utilité de ces marques est faite régulièrement par le Groupe.

Les marques qui ont une durée d'utilité définie sont amorties sur leur durée d'utilité estimée entre :

- 10 ans lorsque la Direction envisage de les remplacer progressivement par une des marques principales du Groupe; et
- 20 ans lorsque la Direction n'envisage le remplacement par une des marques principales du Groupe que sur le long terme, ou si en l'absence d'une telle intention, elle suppose que ces marques peuvent être menacées par un concurrent sur le long terme.

Les dotations aux amortissements relatives aux marques sont comprises dans les frais administratifs et commerciaux du compte de résultat.

Les marques s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Valeur brute au début de la période	2 186,8	2 092,7
- Acquisitions	69,5	82,9
- Cessions	0,0	0,0
- Effet de conversion	(70,9)	11,2
Valeur brute à la fin de la période	2 185,4	2 186,8
Amortissements et dépréciations cumulés		
au début de la période	(318,6)	(272,6)
- Dotations	(59,7)	(42,4)
- Reprises	0,0	0,0
- Effet de conversion	27,8	(3,6)
Amortissements et dépréciations cumulés à la fin de la période	(350,5)	(318,6)
VALEUR NETTE A LA FIN DE LA PÉRIODE	1 834,9	1 868,2

Aucune dépréciation significative n'a été comptabilisée à ce jour sur ces marques.

Les marques à durée d'utilité indéfinie font l'objet, de manière individuelle, d'un test de perte de valeur chaque année au cours du quatrième trimestre, ainsi qu'à chaque fois que des indicateurs montrent qu'une perte de valeur a pu être encourue.

Pour réaliser le test de perte de valeur, le Groupe se réfère à la méthode des redevances (*Relief from Royalty Approach*).

Cette méthode s'appuie sur l'idée que si une société possède un actif tel qu'une marque, elle n'a pas à payer des redevances pour bénéficier des avantages liés à son utilisation.

Le montant théorique de ces redevances est assimilé aux revenus potentiels qui seraient générés par la marque, dont la valeur est testée, si elle était détenue par un tiers.

Pour la période close au 31 décembre 2020, les paramètres relatifs aux tests de perte de valeur des marques à durée d'utilité indéfinie sont les suivants :

(en millions d'euros)	Méthode pour déterminer la valeur recouvrable	Valeur nette	Valeur d'utilité	
		comptable des marques à durée de vie indéfinie	Taux d'actualisation (avant impôts)	Taux de croissance à l'infini
	Valeur d'utilité	1 408,0	9,4 à 10,9 %	2,8 à 3,1 %

Pour la période close le 31 décembre 2020, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

En outre, une analyse de sensibilité sur les taux d'actualisation et les taux de croissance à long terme

(évolution défavorable de 100 points de base pour chacun de ces deux facteurs séparément) a été menée individuellement pour chaque marque à durée de vie indéfinie et ne conduirait pas à la constatation de perte de valeur.

Pour la période close au 31 décembre 2019, les paramètres relatifs aux tests de perte de valeur des marques à durée d'utilité indéfinie étaient les suivants :

(en millions d'euros)	Méthode pour déterminer la valeur recouvrable	Valeur nette	Valeur d'utilité	
		comptable des marques à durée de vie indéfinie	Taux d'actualisation (avant impôts)	Taux de croissance à l'infini
	Valeur d'utilité	1 408,0	9,6 à 11,4 %	2,9 à 3,2 %

Pour la période close le 31 décembre 2019, aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

3.1.2 Brevets

Les brevets s'analysent comme suit :

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE

ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EN NORMES IFRS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2020 ET 31 DECEMBRE 2019

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Valeur brute au début de la période	772,4	697,3
- Acquisitions	5,1	71,7
- Cessions	0,0	0,0
- Effet de conversion	(18,8)	3,4
Valeur brute à la fin de la période	758,7	772,4
Amortissements et dépréciations cumulés		
au début de la période	(622,6)	(604,6)
- Dotations	(16,6)	(16,6)
- Reprises	0,0	0,0
- Effet de conversion	9,8	(1,4)
Amortissements et dépréciations cumulés		
à la fin de la période	(629,4)	(622,6)
VALEUR NETTE A LA FIN DE LA PÉRIODE	129,3	149,8

Aucune dépréciation significative n'a été comptabilisée à ce jour sur ces brevets.

3.1.3 Relations clients

Les relations clients sont reconnues dans le cadre de regroupements d'entreprises, lorsque l'entité acquise bénéficie de relations contractuelles avec des clients clés.

Ces relations clients sont évaluées selon la méthode du surprofit (*Excess Earnings Approach*), et sont amorties sur une période comprise entre 3 et 20 ans.

Les relations clients s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Valeur brute au début de la période	419,1	342,7
- Acquisitions	80,5	69,5
- Ajustements	0,0	0,0
- Cessions	0,0	0,0
- Effet de conversion	(41,1)	6,9
Valeur brute à la fin de la période	458,5	419,1
Amortissements et dépréciations cumulés		
au début de la période	(114,1)	(89,5)
- Dotations	(27,8)	(23,6)
- Reprises	0,0	0,0
- Effet de conversion	10,7	(1,0)
Amortissements et dépréciations cumulés à la fin de la période	(131,2)	(114,1)
VALEUR NETTE A LA FIN DE LA PÉRIODE	327,3	305,0

Aucune dépréciation significative n'a été comptabilisée à ce jour sur ces relations clients.

3.1.4 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des éventuelles dépréciations. Elles incluent notamment :

- des coûts liés aux projets de développement (relatifs à la conception et aux tests de produits nouveaux ou améliorés). Ils sont amortis linéairement à compter de la date de vente du produit sur la période de ses bénéfices attendus,

celle-ci n'excédant pas 10 ans. Les coûts liés aux projets qui ne répondent pas aux critères de capitalisation d'IAS 38 sont comptabilisés en frais de recherche et développement de l'exercice au cours duquel ils sont encourus ;

- des logiciels. Le plus souvent acquis auprès d'un fournisseur externe, ils sont amortis généralement sur une durée de 3 ans.

Les autres immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Frais de développement capitalisés	431,7	410,5
Logiciels	149,2	145,2
Autres	27,8	29,6

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EN NORMES IFRS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2020 ET 31 DECEMBRE 2019

Valeur brute à la fin de la période	608,7	585,3
Amortissements et dépréciations cumulés		
à la fin de la période	(458,6)	(433,9)
VALEUR NETTE A LA FIN DE LA PÉRIODE	150,1	151,4

Aucune dépréciation significative n'a été comptabilisée à ce jour sur ces éléments.

3.2 GOODWILL

Pour déterminer le *goodwill* résultant de chaque regroupement d'entreprises, le Groupe applique la méthode du *goodwill* partiel dans laquelle le *goodwill* résulte de la différence entre, d'une part, le coût d'acquisition du regroupement d'entreprises, et, d'autre part, la quote-part du Groupe dans le montant net des actifs acquis et passifs assumés évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Dans cette méthode, aucun *goodwill* n'est affecté aux minoritaires. Les variations de pourcentage d'intérêt dans une société contrôlée sont comptabilisées directement en capitaux propres sans constatation d'un *goodwill* complémentaire.

Les *goodwill* font l'objet d'un test de perte de valeur chaque année au cours du quatrième trimestre, ainsi qu'à chaque fois que des indicateurs montrent qu'une perte de valeur a pu être encourue.

Le niveau d'analyse auquel le Groupe apprécie la valeur actuelle des *goodwill* (unités génératrices de trésorerie) correspond au pays ou à un groupe de pays, lorsqu'il s'agit

d'un ensemble de marchés homogènes ou d'une zone économique disposant d'une direction commune.

La valeur d'utilité est estimée par actualisation de flux de trésorerie futurs sur une période de cinq ans et d'une valeur terminale calculée à partir des données de la dernière année. Ces flux sont issus des plans à moyen terme revus par le management du Groupe, et ce en cohérence avec les dernières données externes disponibles sur l'évolution attendue des marchés dans lesquels le Groupe opère. Au-delà de cette période de 5 ans, les flux sont extrapolés en appliquant un taux de croissance à l'infini.

Le Groupe détermine ses taux d'actualisation selon le modèle d'évaluation des actifs financiers. Les calculs sont réalisés par pays, sur la base des données de marché observées et des évaluations d'organismes spécialisés (données moyennes sur les 3 dernières années). Le coût de la dette utilisé dans les calculs est le même pour tous les pays (égal au coût de la dette du Groupe).

Les *goodwill* s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Europe	1 599,3	1 531,9
Dont France	819,9	819,9
Amérique du Nord et Centrale	2 591,4	2 349,4
Reste du Monde	613,0	684,9
VALEUR NETTE A LA FIN DE LA PÉRIODE	4 803,7	4 566,2

Le secteur opérationnel Amérique du Nord et Centrale constitue une unité génératrice de trésorerie (UGT) à part entière, tandis que les secteurs opérationnels Europe et Reste du Monde incluent chacun plusieurs UGT.

Au sein de ces deux derniers secteurs opérationnels, les UGT les plus significatives sont respectivement la France et

l'Italie d'une part, l'Amérique du Sud, la Chine, et l'Inde d'autre part.

Seuls les *goodwill* alloués à l'UGT Amérique du Nord et Centrale et à l'UGT France sont supérieurs à 10 % du *goodwill* total.

Les variations des *goodwill* s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Valeur brute au début de la période	4 603,1	4 359,0
- Acquisitions	716,5	398,0
- Ajustements*	(166,9)	(203,2)
- Effet de conversion	(312,3)	49,3
Valeur brute à la fin de la période	4 840,4	4 603,1
Pertes de valeur au début de la période	(36,9)	(37,0)
- Perte de valeur	0,0	0,0
- Effet de conversion	0,2	0,1
Pertes de valeur à la fin de la période	(36,7)	(36,9)
VALEUR NETTE A LA FIN DE LA PÉRIODE	4 803,7	4 566,2

*Les ajustements correspondent à la différence entre l'allocation définitive et provisoire du goodwill.

Les allocations définitives de prix d'acquisition, réalisées au plus tard un an à compter de la date du regroupement d'entreprises, s'établissent comme suit (hors réévaluations de stocks) :

(en millions d'euros)	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2020	31 décembre 2019
- Marques	69,5	82,9
- Impôts différés sur marques	(0,4)	(5,3)
- Brevets	5,1	71,7
- Impôts différés sur brevets	(0,2)	(10,4)
- Autres immobilisations incorporelles	82,3	74,3
- Impôts différés sur autres immobilisations incorporelles	0,0	(1,0)

Pour la période close au 31 décembre 2020, les paramètres relatifs aux tests de perte de valeur des *goodwill* sont les suivants :

(en millions d'euros)	Méthode pour déterminer la valeur recouvrable	Valeur nette comptable du goodwill	Valeur d'utilité	
			Taux d'actualisation (avant impôts)	Taux de croissance à l'infini
Europe		1 599,3	8,2 à 20,4 %	2,0 à 5,0 %
Dont France	Valeur d'utilité	819,9	8,5 %	2,0 %
Amérique du Nord et Centrale		2 591,4	9,3 %	3,1 %
Reste du Monde		613,0	9,5 à 14,1 %	2,0 à 5,0 %
VALEUR NETTE A LA FIN DE LA PÉRIODE		4 803,7		

Pour la période close le 31 décembre 2020 aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

Pour réaliser les tests de perte de valeur au 31 décembre 2020, l'approche retenue est celle d'une simulation théorique intégrant des hypothèses dégradées,

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE

ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EN NORMES IFRS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2020 ET 31 DECEMBRE 2019

avec un retour théorique des flux de trésorerie futurs au niveau des flux de trésorerie de 2019 pas avant 2026 (année correspondant à l'année terminale de ces tests).

En outre, une analyse de sensibilité sur les taux d'actualisation, les taux de croissance à long terme et les

taux de marge opérationnelle (évolution défavorable de 100 points de base pour chacun de ces trois facteurs séparément) a été menée individuellement pour chaque UGT et ne conduirait pas à la constatation de perte de valeur.

Pour la période close au 31 décembre 2019, les paramètres relatifs aux tests de perte de valeur des goodwill étaient les suivants :

(en millions d'euros)	Méthode pour déterminer la valeur recouvrable	Valeur nette comptable du goodwill	Valeur d'utilité	
			Taux d'actualisation (avant impôts)	Taux de croissance à l'infini
Europe		1 531,9	8,2 à 18,5 %	2,0 à 5,0 %
Dont France	Valeur d'utilité	819,9	8,6 %	2,0 %
Amérique du Nord et Centrale		2 349,4	9,4 %	3,1 %
Reste du Monde		684,9	9,5 à 14,3 %	2,0 à 5,0 %
VALEUR NETTE A LA FIN DE LA PÉRIODE		4 566,2		

Pour la période close le 31 décembre 2019 aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

3.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité respective. Les principales durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Constructions légères	25 ans
Constructions traditionnelles	40 ans
Matériel industriel	8 à 10 ans
Outillage	5 ans
Aménagements des constructions	15 ans

La variation des immobilisations corporelles sur l'exercice 2020 s'analyse comme suit :

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EN NORMES IFRS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2020 ET 31 DECEMBRE 2019

31 décembre 2020

	Terrains	Constructions	Matériel et outillage	Immobilisations en cours et autres	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
Valeur brute					
Au début de la période	47,2	627,4	1 832,5	354,0	2 861,1
- Acquisitions	0,0	3,0	26,6	86,5	116,1
- Cessions	(2,4)	(22,1)	(48,1)	(10,8)	(83,4)
- Transferts et changements du périmètre de consolidation	5,1	30,3	72,7	(59,8)	48,3
- Effet de conversion	(2,9)	(19,8)	(64,1)	(26,7)	(113,5)
A la fin de la période	47,0	618,8	1 819,6	343,2	2 828,6
Amortissements et dépréciations					
Au début de la période	(0,1)	(427,1)	(1 534,6)	(191,6)	(2 153,4)
- Dotations	0,0	(21,0)	(76,2)	(18,0)	(115,2)
- Reprises	0,0	18,3	46,8	9,0	74,1
- Transferts et changements du périmètre de consolidation	(0,1)	(5,2)	(16,5)	(3,1)	(24,9)
- Effet de conversion	0,0	10,3	47,8	13,6	71,7
A la fin de la période	(0,2)	(424,7)	(1 532,7)	(190,1)	(2 147,7)
Valeur nette					
Au début de la période	47,1	200,3	297,9	162,4	707,7
- Acquisitions / Dotations	0,0	(18,0)	(49,6)	68,5	0,9
- Cessions / Reprises	(2,4)	(3,8)	(1,3)	(1,8)	(9,3)
- Transferts et changements du périmètre de consolidation	5,0	25,1	56,2	(62,9)	23,4
- Effet de conversion	(2,9)	(9,5)	(16,3)	(13,1)	(41,8)
A la fin de la période	46,8	194,1	286,9	153,1	680,9

La variation des immobilisations corporelles sur l'exercice 2019 s'analysait comme suit :

	31 décembre 2019				
	Terrains	Constructions	Matériel et outillage	Immobilisations en cours et autres	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
Valeur brute					
Au début de la période	47,7	632,2	1 800,3	328,3	2 808,5
- Acquisitions	0,0	5,9	44,1	104,7	154,7
- Cessions	(0,9)	(12,1)	(78,6)	(26,9)	(118,5)
- Transferts et changements du périmètre de consolidation	(0,2)	(2,2)	58,1	(56,8)	(1,1)
- Effet de conversion	0,6	3,6	8,6	4,7	17,5
A la fin de la période	47,2	627,4	1 832,5	354,0	2 861,1
Amortissements et dépréciations					
Au début de la période	(0,7)	(426,9)	(1 524,6)	(194,9)	(2 147,1)
- Dotations	0,0	(20,3)	(76,7)	(17,1)	(114,1)
- Reprises	0,7	10,8	77,3	26,3	115,1
- Transferts et changements du périmètre de consolidation	(0,1)	11,2	(4,5)	(3,6)	3,0
- Effet de conversion	0,0	(1,9)	(6,1)	(2,3)	(10,3)
A la fin de la période	(0,1)	(427,1)	(1 534,6)	(191,6)	(2 153,4)
Valeur nette					
Au début de la période	47,0	205,3	275,7	133,4	661,4
- Acquisitions / Dotations	0,0	(14,4)	(32,6)	87,6	40,6
- Cessions / Reprises	(0,2)	(1,3)	(1,3)	(0,6)	(3,4)
- Transferts et changements du périmètre de consolidation	(0,3)	9,0	53,6	(60,4)	1,9
- Effet de conversion	0,6	1,7	2,5	2,4	7,2
A la fin de la période	47,1	200,3	297,9	162,4	707,7

3.4 DROITS D'UTILISATION D'ACTIFS ET CONTRATS DE LOCATION

Les droits d'utilisation d'actifs sont évalués initialement pour une valeur égale principalement à la somme :

- des valeurs initiales de dettes financières de location;
- des avances de loyers (incluant le premier paiement de loyer dans le cas de paiements effectués en début de contrat) ; et
- des frais de remise en état.

La valeur des droits d'utilisation d'actifs est ensuite réévaluée chaque fois que la valeur de la dette financière de location est réévaluée.

Les droits d'utilisation d'actifs sont amortis de façon linéaire sur la durée estimée des contrats de location. Cette dernière est déterminée en prenant en compte l'existence d'options de renouvellement et d'options de fin anticipée, dès lors que l'exercice de ces options dépend de la décision du Groupe.

Plus spécifiquement, quelle que soit la nature de ces options, lorsque des dépenses d'investissement significatives sont réalisées sur des constructions louées, la durée d'amortissement des immobilisations corporelles liées à ces investissements est utilisée pour déterminer la durée estimée des contrats de location de ces constructions.

Les dettes financières de location sont évaluées initialement à la valeur actualisée des paiements futurs de loyer (excluant les paiements variables et les paiements pour des services, mais incluant, le cas échéant, la valeur de l'option d'achat dans le cas où l'exercice de cette option est jugée probable), en utilisant comme taux d'actualisation le taux d'intérêt qui serait applicable à une entité du Groupe pour la devise et pour la maturité correspondant à la durée estimée du contrat de location.

Les dettes financières de location sont réévaluées à chaque modification des paiements futurs de loyer, résultant d'un changement d'indice ou de taux, ou d'un changement sur la durée du contrat de location (suite à l'exercice *a posteriori* d'une option de renouvellement ou de fin anticipée).

L'échéancier des dettes financières de location est indiqué en note 4.6.1.

Le Groupe a choisi de ne pas reconnaître de droits d'utilisation d'actifs et de dettes financières de location pour les contrats de location court terme (d'une durée ne dépassant pas un an) et/ou les contrats de location concernant des actifs de faible valeur.

La variation des droits d'utilisation d'actifs sur l'exercice 2020 s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2020			
	Constructions	Matériel et outillage	Autres	Total
Valeur brute				
Au début de la période	476,1	7,1	69,9	553,1
- Augmentations	49,3	0,8	7,0	57,1
- Diminutions	(40,5)	(0,7)	(5,7)	(46,9)
- Transferts et changements du périmètre de consolidation	3,8	0,0	(2,8)	1,0
- Effet de conversion	(28,0)	(0,5)	(3,9)	(32,4)
A la fin de la période	460,7	6,7	64,5	531,9
Amortissements et dépréciations				
Au début de la période	(203,2)	(3,5)	(34,3)	(241,0)
- Dotations	(63,0)	(1,0)	(8,1)	(72,1)
- Reprises	29,6	0,5	4,2	34,3
- Transferts et changements du périmètre de consolidation	1,3	0,0	(1,6)	(0,3)
- Effet de conversion	13,2	0,1	2,2	15,5
A la fin de la période	(222,1)	(3,9)	(37,6)	(263,6)
Valeur nette				
Au début de la période	272,9	3,6	35,6	312,1
- Augmentations / Dotations	(13,7)	(0,2)	(1,1)	(15,0)
- Diminutions / Reprises	(10,9)	(0,2)	(1,5)	(12,6)
- Transferts et changements du périmètre de consolidation	5,1	0,0	(4,4)	0,7
- Effet de conversion	(14,8)	(0,4)	(1,7)	(16,9)
A la fin de la période	238,6	2,8	26,9	268,3

Les droits d'utilisation d'actifs relatifs aux constructions résultent principalement de contrats de location pour des sites de production, des bureaux commerciaux et des entrepôts. La plupart de ces contrats de location intègrent à la fois des options de renouvellement et de fin anticipée, mais très peu d'entre eux contiennent des options d'achat ou des frais de remise en état. Par conséquent, les droits d'utilisation d'actifs correspondants n'incluent aucun montant significatif relatif à des options d'achat ou des frais de remise en état.

Les droits d'utilisation d'actifs relatifs au matériel et outillage comprennent essentiellement des machines industrielles.

Les autres droits d'utilisation d'actifs concernent principalement des véhicules, engins de manutention et certains matériels informatiques. Bien que la plupart de ces contrats de location contiennent des options d'achat, ces options ne sont pas exercées en général.

Les options de renouvellement non incluses dans la valeur des dettes financières de location au 31 décembre 2020

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EN NORMES IFRS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2020 ET 31 DECEMBRE 2019

représentent une valeur actualisée d'environ 71 millions d'euros.

Une partie significative de cette valeur correspond aux options de renouvellement relatives à des contrats de location de constructions aux Etats-Unis, l'exercice

desquelles dépendant uniquement de la décision du Groupe. L'exercice de ces options de renouvellement, représentant une durée de location supplémentaire de 5 à 10 ans selon les contrats, n'est pas jugé certain par le management à ce jour et n'aurait pas lieu avant plusieurs années.

La variation des droits d'utilisation d'actifs sur l'exercice 2019 s'analysait comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2019			
	Constructions	Matériel et outillage	Autres	Total
Valeur brute				
Au début de la période	0,0	0,0	0,0	0,0
- Impact de transition	382,0	6,3	61,4	449,7
- Reclassement des contrats de location financement	35,9	0,0	0,3	36,2
- Augmentations	75,6	1,4	12,7	89,7
- Diminutions	(51,0)	(1,1)	(9,2)	(61,3)
- Changements du périmètre de consolidation	27,8	0,4	3,9	32,1
- Effet de conversion	5,8	0,1	0,8	6,7
A la fin de la période	476,1	7,1	69,9	553,1
Amortissements et dépréciations				
Au début de la période	0,0	0,0	0,0	0,0
- Impact de transition	(166,9)	(3,1)	(30,6)	(200,6)
- Reclassement des contrats de location financement	(12,7)	0,0	(0,3)	(13,0)
- Dotations	(60,2)	(1,0)	(8,5)	(69,7)
- Reprises	44,3	0,7	6,2	51,2
- Changements du périmètre de consolidation	(5,2)	(0,1)	(0,7)	(6,0)
- Effet de conversion	(2,5)	0,0	(0,4)	(2,9)
A la fin de la période	(203,2)	(3,5)	(34,3)	(241,0)
Valeur nette				
Au début de la période	0,0	0,0	0,0	0,0
- Impact de transition	215,1	3,2	30,8	249,1
- Reclassement des contrats de location financement	23,2	0,0	0,0	23,2
- Augmentations / Dotations	15,4	0,4	4,2	20,0
- Diminutions / Reprises	(6,7)	(0,4)	(3,0)	(10,1)
- Changements du périmètre de consolidation	22,6	0,3	3,2	26,1
- Effet de conversion	3,3	0,1	0,4	3,8
A la fin de la période	272,9	3,6	35,6	312,1

3.5 STOCKS

Les stocks sont comptabilisés à la valeur la plus basse entre le coût d'acquisition ou le coût de production, et la valeur réalisable nette. Le coût d'acquisition ou le coût de production est principalement déterminé sur la base du premier entré, premier sorti (FIFO). La valeur réalisable nette est le prix de vente estimatif dans le cadre de l'activité courante, déduction faite des frais de vente variables applicables.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque les stocks sont considérés comme complètement ou partiellement obsolètes, et, pour les stocks de produits finis, lorsque leur valeur réalisable nette devient inférieure à leur valeur nette comptable.

Les stocks s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Matières premières, fournitures et emballages	340,4	342,5
Produits semi-finis	101,0	103,3
Produits finis	530,3	550,0
Valeur brute à la fin de la période	971,7	995,8
Dépréciation	(134,4)	(143,2)
VALEUR NETTE A LA FIN DE LA PÉRIODE	837,3	852,6

3.6 CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Les créances clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis ultérieurement évalués à leur coût amorti.

Conformément à IFRS 9, les pertes de valeur attendues des créances clients et comptes rattachés sont estimées sur la base d'une table de dépréciation utilisant des taux de dépréciation en fonction de la durée des retards de paiement.

Par ailleurs, une perte de valeur peut être constatée au compte de résultat lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation tel que :

- le défaut de paiement de la contrepartie; ou
- une dégradation du rating de crédit de la contrepartie ou de son environnement économique.

Les créances clients s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Créances clients et comptes rattachés	722,5	842,0
Dépréciation	(78,0)	(85,2)
VALEUR NETTE A LA FIN DE LA PÉRIODE	644,5	756,8

Le Groupe a recours à des contrats de cession de créances pour se protéger du risque de non recouvrement.

1 048,5 millions d'euros de créances clients ont été transférés dans le cadre de ces contrats de cession de créances sur l'exercice 2020. Les frais en résultant, comptabilisés dans le résultat financier, ont représenté un montant d'environ 1 million d'euros.

Au 31 décembre 2020, ces contrats de cession de créances, qui transfèrent aux sociétés d'affacturage la totalité des risques de crédit et de retard de paiement, ont permis au Groupe de décomptabiliser des créances clients pour un montant de 98,8 millions d'euros (108,0 millions d'euros au 31 décembre 2019). Les seuls risques non transférés se limitent au risque de dilution, historiquement très faible.

Les créances clients dont l'échéance est dépassée s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Echéances inférieures à 3 mois	131,0	143,5
Echéances comprises entre 3 et 12 mois	31,5	33,3
Echéances supérieures à 12 mois	36,2	38,7
TOTAL	198,7	215,5

Ces créances sont dépréciées à hauteur de 69,2 millions d'euros au 31 décembre 2020 (78,0 millions d'euros au 31 décembre 2019). La répartition par échéance de ces dépréciations est la suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Dépréciations des échéances inférieures à 3 mois	12,0	12,7
Dépréciations des échéances comprises entre 3 et 12 mois	21,0	26,6
Dépréciations des échéances supérieures à 12 mois	36,2	38,7
TOTAL	69,2	78,0

3.7 AUTRES CRÉANCES COURANTES

Les autres créances courantes s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Avances au personnel	2,9	3,8
Avances aux fournisseurs	54,8	55,1
Créances fiscales (hors impôts sur le résultat)	104,9	123,2
Autres créances	42,2	35,4
VALEUR NETTE A LA FIN DE LA PÉRIODE	204,8	217,5

Ces actifs sont valorisés au coût amorti.

3.8 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de la trésorerie, de dépôts à terme et d'autres actifs financiers liquides (possibilité de sortie inférieure ou égale à 3 mois), facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ces autres actifs financiers ont une échéance initiale généralement inférieure ou égale à un an.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie non disponibles à court terme pour le Groupe correspondent aux comptes

bancaires de certaines filiales pour lesquelles les conditions de rapatriement des fonds s'avèrent complexes à court terme pour des raisons principalement réglementaires.

La trésorerie et équivalents de trésorerie s'élèvent à 2 791,7 millions d'euros au 31 décembre 2020 (1 710,9 millions d'euros au 31 décembre 2019). Sur ce montant, 0,4 millions d'euros ne sont pas disponibles à court terme pour le Groupe au 31 décembre 2020 (1,4 millions d'euros au 31 décembre 2019).

NOTE 4 - DÉTAILS SUR LES ÉLÉMENTS NON COURANTS ET COURANTS DU PASSIF

4.1 CAPITAL SOCIAL ET RÉSULTAT NET PAR ACTION

Le capital social au 31 décembre 2020 est de 1 069 790 984 euros représenté par 267 447 746 actions de 4 euros de nominal chacune, auxquelles correspondent 267 447 746 droits de vote théoriques et 267 322 339 droits de vote exerçables (déduction faite des actions détenues par le Groupe à cette date).

Le Groupe détient 125 407 actions au 31 décembre 2020 contre 313 406 actions au 31 décembre 2019, soit une diminution de 187 999 actions correspondant :

- au rachat net de 515 000 actions en dehors du contrat de liquidité ;

- au transfert de 496 113 actions aux salariés dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance ;
- à l'annulation de 265 000 actions ;
- à l'acquisition nette de 58 114 actions dans le cadre du contrat de liquidité (note 4.1.2.2).

Sur les 125 407 actions détenues par le Groupe au 31 décembre 2020, 27 680 actions ont été affectées selon les objectifs d'affectation décrits en note 4.1.2.1, et 97 727 actions sont détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

4.1.1 Évolution du capital social

Le détail ci-dessous donne l'évolution du capital social au cours de l'exercice 2020 :

	Nombre d'actions	Nominal	Valeur du capital (en euros)	Prime d'émission (en euros)
Au 31 décembre 2019	267 276 128	4	1 069 104 512	546 716 790
Souscription d'actions du plan d'options 2010	436 618	4	1 746 472	7 474 900
Annulation d'actions propres	(265 000)	4	(1 060 000)	(15 126 920)
Au 31 décembre 2020	267 447 746	4	1 069 790 984	539 064 770

Dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions 2010, 436 618 actions ont été souscrites au cours de l'exercice 2020, représentant une augmentation de capital, prime d'émission incluse, d'un montant de 9,2 millions d'euros.

4.1.2 Rachat d'actions et contrat de liquidité

Au 31 décembre 2020, le Groupe détient 125 407 actions (313 406 au 31 décembre 2019 dont 273 793 au titre des rachats d'actions et 39 613 dans le cadre du contrat de liquidité) dont le détail s'analyse comme suit :

4.1.2.1 Rachat d'actions

Au cours de l'exercice 2020, le Groupe a racheté 515 000 actions pour une valeur de 29,7 millions d'euros.

Au 31 décembre 2020, le Groupe détient 27 680 actions pour une valeur d'acquisition de 1,6 millions d'euros, affectées à la mise en œuvre de tout plan d'actions de performance.

4.1.2.2 Contrat de liquidité

Le Groupe a confié à un organisme financier la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions cotées sur le marché Euronext Paris. Ce contrat est conforme à la

décision AMF du 2 juillet 2018 relative à l'instauration des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise.

Au 31 décembre 2020, le Groupe détient 97 727 actions dans le cadre de ce contrat pour une valeur d'acquisition de 7,0 millions d'euros.

Les mouvements sur l'exercice 2020, au titre de ce contrat, se sont traduits par un flux de trésorerie négatif de 2,7 millions d'euros et correspondent aux rachats, nets de cessions, de 58 114 actions.

4.1.3 Résultat net par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est calculé, selon la méthode du rachat d'actions, en divisant le résultat net part du Groupe, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période ajusté de l'effet des actions ordinaires potentielles dilutives. Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires retenu pour les calculs exposés ci-dessus prend en compte l'impact des rachats et cessions

d'actions au cours de la période et ne tient pas compte des actions auto-détenues.

Le résultat net par action calculé sur le nombre moyen d'actions ordinaires se présente comme suit :

		Période de 12 mois close le	
		31 décembre 2020	31 décembre 2019
Résultat net part du Groupe (en millions d'euros)	A	681,2	834,8
Nombre moyen d'actions (hors auto-détention)	B	267 172 454	266 833 977
<i>Dilution moyenne provenant des :</i>			
- Actions de performance		1 859 370	1 802 477
- Options		78 031	425 481
Nombre moyen d'actions après dilution (hors auto-détention)	C	269 109 855	269 061 935
Options et actions de performance restantes en fin de période		1 984 308	2 505 700
Cession nette (rachat net) d'actions propres et contrat de liquidité durant la période		(573 114)	(289 394)
Actions de performance transférées durant la période		496 113	331 335
Résultat net par action (en euros)	A/B	2,550	3,129
Résultat net dilué par action (en euros)	A/C	2,531	3,103
Dividendes versés par action (en euros)		1,340	1,340

Comme indiqué précédemment, au cours de l'exercice 2020, le Groupe :

- a émis 436 618 actions dans le cadre de la souscription de plans d'options ;
- a transféré 496 113 actions dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance provenant de 487 320 actions rachetées sur la période et de 8 793 actions rachetées sur les périodes précédentes ; et
- a par ailleurs procédé à des acquisitions nettes de 58 114 actions dans le cadre du contrat de liquidité.

Ces mouvements d'actions ont été pris en compte *pro rata temporis* dans le nombre moyen d'actions sur l'exercice 2020, conformément à IAS 33. Si l'émission, le transfert et le rachat de ces actions étaient intervenus le 1er janvier 2020, les résultats nets par action et dilué par action auraient été respectivement de 2,548 euros et 2,525 euros au 31 décembre 2020.

Au cours de l'exercice 2019, le Groupe :

- a racheté 265 000 actions en vue de leur annulation ;
- a émis 330 979 actions dans le cadre de la souscription de plans d'options ;
- a transféré 331 335 actions dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance, provenant de 326 207 actions rachetées sur la période et de 5 128 actions rachetées sur les périodes précédentes ; et
- a par ailleurs procédé à des cessions nettes de 310 606 actions dans le cadre du contrat de liquidité.

Ces mouvements d'actions ont été pris en compte *pro rata temporis* dans le nombre moyen d'actions sur l'exercice 2019, conformément à IAS 33. Si l'émission, le transfert et le rachat de ces actions étaient intervenus le 1er janvier 2019, les résultats nets par action de base et dilué par action auraient été respectivement de 3,127 euros et 3,098 euros au 31 décembre 2019.

4.2 PLANS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ET PLANS D'ACTIONS DE PERFORMANCE

Lors de l'octroi d'options ou d'actions de performance, le Groupe évalue la juste valeur des instruments à la date de l'octroi. Le Groupe utilise pour les valoriser soit le modèle

mathématique Black & Scholes, soit le modèle binomial. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans effet sur l'évaluation de cette juste valeur qui est constatée

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EN NORMES IFRS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2020 ET 31 DECEMBRE 2019

en frais de personnel sur la période d'acquisition des droits avec contrepartie en réserves.

La charge comptabilisée en frais de personnel est en revanche ajustée, à chaque date de clôture (pendant la

période d'acquisition des droits), pour tenir compte de l'évolution du nombre d'actions et/ou options que l'on s'attend à remettre *in fine* aux salariés, sauf lorsque la condition de performance est liée au cours de bourse.

4.2.1 Plans d'actions de performance

Le Conseil d'administration de la Société a approuvé la mise en œuvre des plans d'actions de performance mentionnés ci-dessous :

	Plan 2016	Plan 2017	Plans 2018	Plans 2019	Plans 2020
Date d'Assemblée	24/05/2013	27/05/2016	30/05/2018	30/05/2018	30/05/2018
Date du Conseil d'administration	27/05/2016	31/05/2017	30/05/2018	29/05/2019	26/05/2020
Nombre total d'actions de performance attribuées gratuitement	502 924 ⁽¹⁾	492 254 ⁽¹⁾	524 123 ⁽¹⁾	617 818	461 861
dont le nombre d'actions de performance attribuées gratuitement aux mandataires sociaux	15 504 ⁽¹⁾	12 503 ⁽¹⁾	19 546 ⁽¹⁾	22 954	11 544
- Gilles Schnepf	15 504	12 503	0	0	0
- Benoît Coquart	N/A	N/A	19 546	22 954	11 544
Charge IFRS 2 totale (en millions d'euros)	20,3 ⁽²⁾	24,8 ⁽²⁾	28,5 ⁽²⁾	31,0 ⁽²⁾	22,8 ⁽²⁾
	17/06/2020	17/06/2021	16/06/2021 ⁽³⁾	16/06/2022 ⁽³⁾	16/06/2023 ⁽³⁾
Date d'acquisition des actions			16/06/2022 ⁽⁴⁾	16/06/2023 ⁽⁴⁾	14/06/2024 ⁽⁴⁾
	17/06/2020	17/06/2021	31/05/2023 ⁽³⁾	31/05/2024 ⁽³⁾	28/05/2025 ⁽³⁾
Date de fin de période de conservation			16/06/2022 ⁽⁴⁾	16/06/2023 ⁽⁴⁾	14/06/2024 ⁽⁴⁾
Nombre d'actions de performance ajustées au titre des conditions de performance	33 531 ⁽⁵⁾	52 300 ⁽⁶⁾	(40 100) ⁽⁶⁾		
Nombre cumulé d'actions de performance annulées ou caduques	(40 824)	(40 975)	(40 846)	(40 497)	(1 148)
Nombre d'actions de performance souscrites au 31 décembre 2020	(495 631)	(169)	(313)	0	0
ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUEES GRATUITEMENT RESTANTES AU 31 DECEMBRE 2020	0	503 410	442 864	577 321	460 713

(1) Compte tenu des modalités de paiement du dividende décidées par les Assemblées Générales Mixtes annuelles de la Société, les 27 mai 2016, 31 mai 2017, 30 mai 2018 et 29 mai 2019, il a été procédé à un ajustement du nombre d'actions de performance attribuées, dans les conditions prévues à l'article L.228-99 du Code de commerce, de façon à tenir compte de l'incidence de cette opération sur les intérêts des bénéficiaires des actions de performance. Par ailleurs, le nombre d'actions de performance a été réduit suite à la décision de Gilles Schnepf de renoncer à une partie des actions de performance qui lui avaient été initialement attribuées dans le cadre du plan 2016.

(2) Charge totale par plan évaluée à la date du Conseil d'administration avec une hypothèse de réalisation de 100 % pour chaque critère de performance. Cette charge est à étaler sur les périodes d'acquisition.

(3) Date applicable au dirigeant mandataire social et aux membres du Comité de Direction.

(4) Date applicable aux autres bénéficiaires hors dirigeant mandataire social et membres du Comité de Direction.

(5) Pourcentage d'atteinte des conditions de performance : se référer à la note 4.2.1.3.

(6) Ajustements estimés à la date de préparation des états financiers consolidés.

4.2.1.1 Plans d'actions de performance 2016, 2017

Le nombre d'actions de performance définitivement attribuées aux bénéficiaires est déterminé après application d'une condition de présence et de plusieurs critères de performance. La période d'acquisition est de quatre ans.

Nature des critères de performance	Description des critères de performance	Poids des critères de performance par plan
		2016-2017
Critère de performance financière « externe »	Comparaison entre la moyenne arithmétique sur une période de trois ans de la marge d'EBITDA consolidée de Legrand telle qu'elle ressort des comptes consolidés et la moyenne arithmétique des marges d'EBITDA réalisée par les sociétés composant l'indice MSCI World Capital Goods au cours de cette même période.	1/3
Critère de performance financière « interne »	Moyenne arithmétique sur une période de trois ans du niveau de <i>cash flow</i> libre normalisé en pourcentage du chiffre d'affaires, tel qu'il ressort des comptes consolidés.	1/3
Critère de performance extra-financière	Moyenne arithmétique sur une période de trois ans de la moyenne des taux d'atteinte annuels des priorités de la feuille de route RSE du Groupe.	1/3

Suite à l'application de la norme IFRS 16, le Conseil d'administration du 20 mars 2018 a décidé de remplacer, en ce qui concerne la mesure de la performance de l'année 2019 du plan 2017, les critères d'EBITDA et de *cash flow*

libre par des critères de marge opérationnelle et de croissance organique ajustée avant acquisitions alignés sur les objectifs 2019 de la Société.

4.2.1.2 Plans d'actions de performance 2018, 2019 et 2020

Le nombre d'actions de performance définitivement attribuées aux bénéficiaires est déterminé après application d'une condition de présence effective dans le Groupe à l'expiration de la période d'acquisition et de plusieurs critères de performance.

Pour le dirigeant mandataire social et les membres du Comité de Direction, la période d'acquisition est de de trois ans plus une période de conservation supplémentaire de deux ans ; pour les autres bénéficiaires, la période d'acquisition est de quatre ans, sans période de conservation.

Critères de performance applicables au dirigeant mandataire social et aux membres du Comité de Direction

Les critères de performance applicables au dirigeant mandataire social et aux membres du Comité de Direction ont été définis comme suit :

Nature des critères de performance	Description des critères de performance et méthode de fixation des objectifs	Poids des critères de performance
Objectif de croissance organique du chiffre d'affaires	Objectif : moyenne arithmétique sur 3 ans des bornes (basses et hautes) de l'objectif annuel concerné Comparaison de l'objectif à la moyenne des réalisations sur 3 ans	1/4
Objectif de la marge opérationnelle ajustée avant acquisitions ⁽¹⁾	Objectif : moyenne arithmétique sur 3 ans des bornes (basses et hautes) de l'objectif annuel concerné Comparaison de l'objectif à la moyenne des réalisations sur 3 ans	1/4
Taux d'atteinte annuels de la feuille de route RSE du Groupe	Objectif : moyenne arithmétique sur 3 ans des objectifs annuels de la feuille de route RSE du Groupe	1/4
Performance du cours de bourse de Legrand comparée à la performance de l'indice CAC 40	Différentiel de performance entre le cours de bourse de Legrand et celui de l'indice CAC 40 sur une période de 3 ans	1/4

⁽¹⁾ La marge opérationnelle ajustée avant acquisitions correspond au résultat opérationnel ajusté (se référer aux chiffres clés),

Critères de performance applicables aux autres bénéficiaires

Les critères de performance applicables aux autres bénéficiaires hors dirigeant mandataire social et membres du Comité de Direction ont été définis comme suit :

Nature des critères de performance	Description des critères de performance et méthode de fixation des objectifs	Poids des critères de performance
Objectif de croissance organique du chiffre d'affaires	L'objectif à atteindre pour ce critère fixé annuellement correspond aux bornes (basses et hautes) de l'objectif annuel concerné. Le taux de réalisation annuel se mesure par rapport à l'objectif annuel. Le taux de paiement final du critère correspond à la moyenne arithmétique sur une période de trois ans des taux de réalisation annuels.	1/3
Objectif de la marge opérationnelle ajustée avant acquisitions ⁽¹⁾	L'objectif à atteindre pour ce critère fixé annuellement correspond aux bornes (basses et hautes) de l'objectif annuel concerné. Le taux de réalisation annuel se mesure par rapport à l'objectif annuel. Le taux de paiement final du critère correspond à la moyenne arithmétique sur une période de trois ans des taux de réalisation annuels.	1/3
Taux d'atteinte annuels de la feuille de route RSE du Groupe	Le taux de réalisation annuel correspond au taux d'atteinte de la feuille de route RSE annuelle. Le taux de paiement final du critère correspond à la moyenne arithmétique sur une période de trois ans des taux de réalisation annuels.	1/3

⁽¹⁾ La marge opérationnelle ajustée avant acquisitions correspond au résultat opérationnel ajusté (se référer aux chiffres clés).

Le taux de paiement final de chacun des critères correspond à la moyenne arithmétique sur une période de trois ans des taux de réalisation annuels.

Si l'ensemble des actions de performance des plans 2017 à 2020 étaient attribuées selon l'allocation cible avant

application des critères de performance (soit 1 984 308 actions) et si ces actions étaient transférées suite à des augmentations de capital, cela représenterait une dilution de 0,7 % du capital de la Société au 31 décembre 2020.

4.2.1.3 Suivi des conditions de performance des plans d'actions de performance

Le suivi des conditions de performance du plan 2016 se détaille comme suit :

Critères	Objectif ⁽¹⁾	Réal				Performance	
		2016	2017	2018	Moyenne	par critère	Globale ⁽²⁾
Marge EBITDA de Legrand vs. marges EBITDA MSCI	+ 7,8 pts	+ 7,4 pts	+ 7,2 pts	+ 7,6 pts	+ 7,4 pts	90,7%	
Niveau de cash flow libre normalisé	12,2 %	12,4 %	13,3 %	14,9 %	13,5 %	129,4 %	108,2 %
Taux d'atteinte annuels de la feuille de route RSE du Groupe	100,0 %	122,0 %	122,0 %	122,0 %	122,0 %	104,4 %	
Performance par année		100,3 %	107,6 %	116,6 %			

(1) Objectif pour atteindre une performance de 100% sur le critère.

(2) Performance de 105,5 % pour le DMS.

Le suivi des conditions de performance du plan 2017 se détaille comme suit :

Critères	Objectif ⁽¹⁾	Réal		Critères	Objectif ⁽¹⁾	Réal 2019	Performance globale ⁽³⁾
		2017	2018				
Marge EBITDA de Legrand vs. marges EBITDA MSCI	+ 7,4 pts	+ 7,2 pts	+ 7,6 pts	Croissance organique	2,0 %	2,6 %	
Niveau de cash flow libre normalisé	12,0 %	13,3 %	14,9 %	Marge opérationnelle ajustée avant acquisitions ⁽²⁾	20,3 %	20,4 %	111,6 %
Taux d'atteinte annuels de la feuille de route RSE du Groupe	100,0 %	122,0%	122,0%	Taux d'atteinte annuels de la feuille de route RSE du Groupe	100,0 %	113,0 %	
Performance par année		112,6 %	119,5 %			102,7 %	

(1) Objectif pour atteindre une performance de 100% sur le critère.

(2) La marge opérationnelle ajustée avant acquisitions correspond au résultat opérationnel ajusté (se référer aux chiffres clés).

(3) Performance de 108,9 % pour le DMS.

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE

ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EN NORMES IFRS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2020 ET 31 DECEMBRE 2019

Le suivi des conditions de performance du plan 2018 du dirigeant mandataire social et des membres du Comité de Direction se détaille comme suit :

Critères	2018		2019		2020		Moyenne 3 ans		
	Objectif ⁽¹⁾	Réel	Objectif ⁽¹⁾	Réel	Objectif ⁽¹⁾	Réel	Objectif ⁽¹⁾	Réel	Performance
Croissance organique du chiffre d'affaires	2,5 %	4,9 %	2,0 %	2,6 %	1,0 %	(8,7 %)	1,8 %	(0,4 %)	82,0 %
Marge opérationnelle ajustée avant acquisitions ⁽²⁾	20,3 %	20,2 %	20,3 %	20,4 %	20,0 %	19,1 %	20,2 %	19,9 %	91,9 %
Taux d'atteinte annuels de la feuille de route RSE du Groupe	100,0 %	122,0 %	100,0 %	113,0 %	100,0 %	128,0 %	100,0 %	121,0 %	104,2 %
Performance du cours de bourse de Legrand comparée à la performance de l'indice CAC 40							+ 8,8 %	+ 17,2 %	+ 150,0 %
Performance									107,0 %

(1) Objectif pour atteindre une performance de 100% sur le critère.

(2) La marge opérationnelle ajustée avant acquisitions correspond au résultat opérationnel ajusté (se référer aux chiffres clés).

Le suivi des conditions de performance du plan 2018 des autres bénéficiaires hors dirigeant mandataire social et membres du Comité de Direction se détaille comme suit :

Critères	2018			2019			2020			Performance par critère
	Objectif ⁽¹⁾	Réel	Performance	Objectif ⁽¹⁾	Réel	Performance	Objectif ⁽¹⁾	Réel	Performance	
Croissance organique du chiffre d'affaires	2,5 %	4,9 %	128,0 %	2,0 %	2,6 %	103,0 %	1,0 %	(8,7 %)	0,0 %	77,0 %
Marge opérationnelle ajustée avant acquisitions ⁽²⁾	20,3 %	20,2 %	98,0 %	20,3 %	20,4 %	102,5 %	20,0 %	19,1 %	50,0 %	83,5 %
Taux d'atteinte annuels de la feuille de route RSE du Groupe	100,0 %	122,0 %	104,4 %	100,0 %	113,0 %	102,6 %	100,0 %	128,0 %	106,8 %	104,6 %
Performance par année			110,1 %			102,7 %			52,3 %	88,2 %

(1) Objectif pour atteindre une performance de 100% sur le critère.

(2) La marge opérationnelle ajustée avant acquisitions correspond au résultat opérationnel ajusté (se référer aux chiffres clés).

4.2.2 Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

Depuis le Plan 2010, aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions n'a été effectuée.

Le Conseil d'administration de la Société a approuvé la mise en œuvre des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions mentionnés ci-dessous :

	Plan 2010
Date d'Assemblée	15/05/2007
Date du Conseil d'administration	04/03/2010
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	3 288 702 ⁽¹⁾
dont le nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux	224 083 ⁽¹⁾
- Gilles Schnepf	138 813 ⁽¹⁾
- Olivier Bazil	85 270 ⁽¹⁾
Point de départ d'exercice des options	05/03/2014
Date d'expiration	04/03/2020
Prix de souscription ou d'achat	21,12 euros ⁽¹⁾
	Moyenne des vingt derniers cours de clôture précédant la date du Conseil d'administration
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	⁽²⁾ ⁽³⁾
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2020	(3 026 672)
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	(262 030)
OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS RESTANTES AU 31 DECEMBRE 2020	0 ⁽⁴⁾

(1) Compte tenu des modalités de paiement du dividende décidées par les Assemblées Générales Mixtes annuelles de la Société, les 29 mai 2015, 27 mai 2016, 31 mai 2017, 30 mai 2018 et 29 mai 2019, il a été procédé à un ajustement du nombre et du prix d'exercice des stocks-options, dans les conditions prévues à l'article L.228-99 du Code de commerce de façon à tenir compte de l'incidence de cette opération sur les intérêts des bénéficiaires des stocks-options.

(2) À l'issue d'une durée maximum de 4 ans sauf démission ou licenciement pour faute lourde.

(3) Ce plan comportait des conditions de performance. Pour plus de détails, se référer à la note 12 des comptes consolidés au 31 décembre 2014.

(4) Le cours de bourse moyen pondéré lors des levées d'options réalisées au cours de l'exercice 2020 s'est élevé à 72,49 euros.

4.2.3 Paiements fondés sur des actions (charge IFRS 2)

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 2 pour l'ensemble de ces plans et a, de ce fait, comptabilisé une charge de 22,3 millions d'euros sur l'exercice 2020 (25,7 millions d'euros sur l'exercice 2019).

4.3 RÉSERVES ET RÉSERVES DE CONVERSION

4.3.1 Réserves

Les réserves consolidées non distribuées du Groupe s'élèvent à 4 788,3 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Les réserves sociales et le résultat de la période de la Société sont distribuables à hauteur de 1 009,4 millions d'euros à cette même date.

4.3.2 Réserves de conversion

Les actifs et passifs des entités du Groupe, dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation, sont convertis sur la base des taux de change en vigueur à la clôture des comptes. Les comptes de résultat sont convertis aux taux de change moyens de la période comptable. Les gains ou pertes découlant de la conversion des états financiers des filiales étrangères sont directement enregistrés dans le compte « réserves de conversion » des capitaux propres, jusqu'à l'éventuelle perte de contrôle de ces sociétés.

La réserve de conversion intègre les fluctuations des devises ci-après :

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Dollar américain	(320,2)	16,2
Autres devises	(642,1)	(469,7)
TOTAL	(962,3)	(453,5)

Le Groupe opère dans près de 90 pays. Il est exposé principalement à une douzaine de devises autres que l'euro et le dollar américain, dont le dollar australien, la livre britannique, la livre turque, le peso chilien, le peso mexicain, le real brésilien, le rouble russe, la roupie indienne, et le yuan chinois.

Selon la norme IFRS 9, un instrument financier non dérivé peut être qualifié d'instrument de couverture, uniquement au titre de la couverture contre le risque de change et sous réserve de remplir les conditions d'une comptabilité de couverture. Ainsi, dans le cadre d'une couverture d'un investissement net en devises, la partie des gains et pertes de l'instrument financier qualifié de couverture qui est considérée comme efficace doit, être comptabilisée en capitaux propres.

Par conséquent, la variation latente de change des obligations *Yankee* libellées en dollars américains est comptabilisée en augmentation des réserves de conversion pour un montant de 28,5 millions d'euros sur l'exercice 2020,

soit un solde de 39,2 millions d'euros au 31 décembre 2020 venant diminuer les réserves de conversion.

Par ailleurs, dans le cadre de la couverture d'une partie de l'investissement net en livre britannique, le Groupe a recours à un instrument financier dérivé. Les écarts de change relatifs à cet instrument financier dérivé sont comptabilisés en augmentation des réserves de conversion pour un montant de 6,0 millions d'euros sur l'exercice 2020, soit un solde de 19,0 millions d'euros au 31 décembre 2020 venant augmenter les réserves de conversion.

Enfin, conformément à IAS 21, les écarts de change relatifs aux créances à recevoir ou dettes à payer constituant en substance une part de l'investissement net en devises d'une entité étrangère du Groupe sont enregistrés en augmentation des réserves de conversion pour un montant de 2,8 millions d'euros sur l'exercice 2020, soit un solde de 6,6 millions d'euros au 31 décembre 2020 venant augmenter les réserves de conversion.

4.4 PROVISIONS

La variation des provisions sur l'exercice 2020 s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2020					
	Garanties produits	Litiges et contentieux	Risques fiscaux et sociaux	Restructurations	Autres	Total
Au début de la période	53,5	77,3	38,3	23,7	58,0	250,8
Changements du périmètre de consolidation	1,5	0,3	1,5	0,2	0,7	4,2
Dotations aux provisions	12,6	55,4	12,7	40,8	30,8	152,3
Reprises de provisions suite à leur utilisation	(8,0)	(7,3)	(4,8)	(25,4)	(12,4)	(57,9)
Reprises de provisions devenues sans objet	(5,9)	(12,5)	(2,0)	(1,7)	(3,6)	(25,7)
Reclassements	(0,1)	17,0	0,0	0,3	2,2	19,4
Effet de conversion	(1,6)	(2,8)	(4,9)	(1,3)	(4,4)	(15,0)
A LA FIN DE LA PERIODE	52,0	127,4	40,8	36,6	71,3	328,1
<i>dont part non courante</i>	33,3	85,1	16,6	1,5	63,7	200,2

La variation des provisions sur l'exercice 2019 s'analysait comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2019					
	Garanties produits	Litiges et contentieux	Risques fiscaux et sociaux	Restructurations	Autres	Total
Au début de la période	44,6	69,4	30,2	24,1	64,8	233,1
Changements du périmètre de consolidation	1,9	2,4	(0,2)	0,0	(3,1)	1,0
Dotations aux provisions	20,8	32,9	8,6	12,4	21,5	96,2
Reprises de provisions suite à leur utilisation	(9,4)	(9,1)	(1,7)	(11,8)	(25,1)	(57,1)
Reprises de provisions devenues sans objet	(4,9)	(19,5)	(2,9)	(0,1)	(4,5)	(31,9)
Reclassements	0,5	1,0	4,4	(1,1)	3,6	8,4
Effet de conversion	0,0	0,2	(0,1)	0,2	0,8	1,1
A LA FIN DE LA PERIODE	53,5	77,3	38,3	23,7	58,0	250,8
<i>dont part non courante</i>	35,0	40,4	19,8	1,7	49,8	146,7

4.5 AVANTAGES LONG TERME AU PERSONNEL

4.5.1 Avantages postérieurs à l'emploi

Les sociétés du Groupe gèrent plusieurs régimes de retraite. Ces régimes sont financés par des versements à des compagnies d'assurance ou à des régimes de retraite en fiducie, déterminés par des calculs actuariels périodiques. Il existe, au sein du Groupe, des régimes à cotisations définies et des régimes à prestations définies.

Un régime à cotisations définies est un régime au titre duquel le Groupe verse des cotisations définies à une entité distincte. Les cotisations versées au titre des régimes à cotisations définies sont constatées en charges lorsqu'elles sont dues. Le Groupe n'a aucune obligation légale ou implicite de verser de nouvelles cotisations si le fonds ne détient pas suffisamment d'actifs pour verser à tous les salariés les prestations relatives à leurs années de service sur la période courante et sur les périodes antérieures.

Un régime à prestations définies précise le montant des prestations que les salariés recevront à leur retraite, lequel dépend habituellement d'un ou de plusieurs facteurs tels que l'âge, le nombre d'années de cotisation et la rémunération. Le passif enregistré au bilan relatif aux régimes de retraite à prestations définies est la valeur actuelle des engagements à la date du bilan diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Les coûts des services passés, résultant des effets des changements de régimes de retraite, sont intégralement

comptabilisés en charges dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle ils sont intervenus.

Le Groupe comptabilise l'intégralité des écarts actuariels directement en capitaux propres, en résultat global de la période, conformément à IAS 19.

Les engagements au titre des régimes à prestations définies sont calculés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de services futurs du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel. La valeur actuelle de l'engagement est déterminée en actualisant les sorties futures de fonds estimées sur la base du taux d'intérêt des obligations d'entreprises de qualité libellées dans la monnaie de paiement des prestations et dont l'échéance est proche de celle de l'engagement au titre des pensions.

Certaines sociétés du Groupe versent à leurs retraités des prestations pour soins de santé postérieures à l'emploi. L'ouverture de ces droits exige habituellement que le salarié ait terminé sa carrière dans l'une des sociétés du Groupe et qu'il y ait travaillé un nombre d'années minimal. Ces avantages sont traités comme des avantages postérieurs à l'emploi selon le régime de prestations définies.

Les avantages au personnel concernant les avantages postérieurs à l'emploi selon le régime des prestations définies se répartissent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
France (note 4.5.1.2)	100,4	100,2
Italie (note 4.5.1.3)	34,5	37,0
Royaume Uni (note 4.5.1.4)	125,9	122,1
Etats-Unis (note 4.5.1.5)	76,4	84,1
Autres pays	49,6	48,2
TOTAL DES AVANTAGES POSTÉRIEURS A L'EMPLOI	386,8	391,6

Le montant total des engagements s'élève à 386,8 millions d'euros au 31 décembre 2020 (391,6 millions d'euros au 31 décembre 2019) ; il est analysé à la note 4.5.1.1.

4.5.1.1 Analyse des prestations définies de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

L'engagement total du Groupe au titre des régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, y compris les engagements courants et non courants, porte essentiellement sur la France, l'Italie, les États-Unis et le Royaume-Uni.

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Evolution de l'engagement		
Engagement au début de la période	391,6	332,8
Coût des services	8,8	8,6
Coût de l'actualisation financière	7,1	9,8
Prestations versées ou inutilisées	(24,9)	(24,4)
Cotisations des salariés	0,6	0,4
Pertes (gains) actuariels	16,5	53,2
Réductions, liquidations, prestations spéciales de cessation d'emploi	(0,3)	(1,3)
Effet de conversion	(16,9)	7,6
Autres	4,3	4,9
TOTAL DES ENGAGEMENTS À LA FIN DE LA PÉRIODE	386,8	391,6
Valeur des actifs		
Valeur des actifs au début de la période	206,8	176,3
Rendement attendu des actifs du régime	4,8	6,2
Cotisations patronales	8,8	7,2
Cotisations des participants	1,3	1,6
Prestations versées	(14,8)	(14,3)
Gains (pertes) actuariels	12,0	20,0
Effet de conversion	(13,9)	6,2
Autres	2,8	3,6
VALEUR DES ACTIFS À LA FIN DE LA PÉRIODE	207,8	206,8
ENGAGEMENT PROVISIONNÉ AU BILAN	187,6	188,0
Passif courant	5,8	7,0
Passif non courant	181,8	181,0
Actif non courant	8,6	3,2

Les écarts actuariels d'un montant de 4,5 millions d'euros ont été comptabilisés en diminution des capitaux propres sur l'exercice 2020.

Ces écarts actuariels de 4,5 millions d'euros correspondent à :

- des pertes liées à des changements d'hypothèses financières pour 9,6 millions d'euros ;

- des gains liés à des changements d'hypothèses démographiques pour 3,6 millions d'euros ; et
- des gains d'expérience pour 1,5 millions d'euros.

Les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux taux de rendement des obligations de première catégorie. Ils sont arrêtés sur la base d'indices externes communément retenus comme référence :

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EN NORMES IFRS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2020 ET 31 DECEMBRE 2019

- zone euro : iBoxx € Corporates AA 10+;
- Royaume Uni : iBoxx £ Corporates AA 15+ ;
- Etats-Unis : Citigroup Pension Liability Index.

actuarielle supplémentaire d'environ 39,2 millions d'euros augmentant d'autant la valeur de l'engagement constaté au bilan au 31 décembre 2020 ; et

- le taux de revalorisation salariale. Une augmentation de 50 points de base de ce taux conduirait à une perte actuarielle supplémentaire d'environ 10,4 millions d'euros augmentant d'autant la valeur de l'engagement constaté au bilan au 31 décembre 2020.

Une analyse de sensibilité a été réalisée sur :

- le taux d'actualisation retenu. Une diminution de 50 points de base de ce taux conduirait à une perte

Les versements futurs actualisés au titre des régimes de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi du Groupe se décomposent comme suit :

(millions d'euros)

2021	17,1
2022	13,3
2023	15,3
2024	16,0
2025 et au-delà	325,1
TOTAL	386,8

L'impact du coût des services et des coûts financiers sur le résultat avant impôt de la période s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)

	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Coûts des services	(8,8)	(8,6)
Coûts financiers nets*	(2,3)	(3,6)
TOTAL	(11,1)	(12,2)

* Le rendement attendu des actifs et les coûts financiers sont présentés pour leur montant net dans les charges financières.

Au 31 décembre 2020, l'allocation moyenne pondérée des principaux actifs des régimes de retraite s'analyse comme suit :

(en pourcentage)

	Royaume-Uni	États-Unis
Titres de capitaux propres	47,6	37,4
Titres de créances	41,0	62,0
Fonds de compagnies d'assurance	11,4	0,6
TOTAL	100,0	100,0

Ces actifs sont valorisés à la valeur de marché.

4.5.1.2 Provisions pour indemnités de départ à la retraite et pour retraites complémentaires en France

Les provisions constituées au bilan consolidé couvrent des droits non définitivement acquis concernant les salariés encore en activité au sein du Groupe. Le Groupe n'a aucun engagement vis-à-vis d'anciens salariés, les droits définitivement acquis par ceux-ci leur ayant été payés lors de leur départ à la retraite, soit directement, soit par le biais

d'un versement libératoire unique à une compagnie d'assurance spécialisée dans le service des rentes.

Le principal régime à prestations définies en vigueur en France concerne le droit à indemnités de fin de carrière. Tout salarié partant à la retraite a droit à une indemnité de départ proportionnelle à son ancienneté dans l'entreprise.

Cette indemnité est définie par la convention collective à laquelle est rattachée l'entreprise. Elle peut être issue d'un

accord d'entreprise si celui-ci est plus favorable au salarié et est généralement différente selon le statut (cadre / non cadre) du salarié.

Les provisions constituées au bilan consolidé s'élèvent, pour la France, à 100,4 millions d'euros au 31 décembre 2020 (100,2 millions d'euros au 31 décembre 2019). Elles représentent la différence entre un engagement cumulé au titre des prestations définies de 100,4 millions d'euros au 31 décembre 2020 (100,2 millions d'euros au 31 décembre 2019), et la juste valeur de l'actif des plans de 0,0 millions d'euros au 31 décembre 2020 (0,0 millions d'euros au 31 décembre 2019).

Le calcul des engagements est effectué sur la base d'hypothèses de rotation du personnel et de mortalité, en estimant un taux de progression des rémunérations et un taux d'actualisation financière. Au 31 décembre 2020, le calcul est basé sur une hypothèse d'augmentation des salaires de 2,8 % et un taux d'actualisation de 0,6 % (respectivement 2,8 % et 0,9 % en 2019).

4.5.1.3 Provisions pour indemnités de fin de contrat de travail en Italie

En Italie, une indemnité de fin de contrat est allouée aux salariés quel que soit le motif de la cessation de l'emploi.

Depuis janvier 2007, les indemnités de fin de contrat sont versées soit à un fonds de pension (fonds indépendant du Groupe), soit à l'Institut National de Sécurité Sociale Italienne. A compter de cette date, les cotisations effectuées au titre de l'indemnité de fin de contrat sont traitées en norme IFRS comme des régimes à cotisations définies.

Les indemnités de fin de contrat antérieures à janvier 2007 continuent d'être traitées comme des régimes à prestations définies en accord avec les normes IFRS mais en tenant compte d'une révision actuarielle qui exclut l'effet de l'augmentation future des salaires.

La provision pour indemnités de fin de contrat ainsi constituée, correspond à l'engagement de fin 2006 et à son évolution, et s'élève à 34,5 millions d'euros au 31 décembre 2020 (37,0 millions d'euros au 31 décembre 2019).

Au 31 décembre 2020, le calcul de la provision est fondé sur un taux d'actualisation de 0,0 % (0,4 % en 2019).

4.5.1.4 Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi au Royaume-Uni.

Le régime en place au Royaume-Uni est régi par l'article 153 de la loi de Finance de 2004 et est géré dans une entité juridiquement distincte du Groupe.

Les prestations sont payées directement par les fonds constitués des cotisations de l'employeur et des salariés.

Le régime est fermé aux nouveaux entrants depuis mai 2004.

L'engagement est constitué à 1,5 % de participants actifs du régime, à 40,2 % de participants dont les droits à indemnité sont clos et à 58,3 % de retraités.

Les provisions constituées au bilan consolidé s'élèvent à 29,4 millions d'euros au 31 décembre 2020 (25,2 millions d'euros au 31 décembre 2019). Elles représentent la différence entre un engagement cumulé au titre des prestations définies de 125,9 millions d'euros au 31 décembre 2020 (122,1 millions d'euros au 31 décembre 2019) et la juste valeur de l'actif des plans de 96,5 millions d'euros au 31 décembre 2020 (96,9 millions d'euros au 31 décembre 2019).

Le calcul des engagements repose sur des hypothèses de rotation du personnel et de mortalité, en estimant un taux de progression des rémunérations et un taux d'actualisation financière. Les hypothèses retenues au 31 décembre 2020 sont une augmentation des salaires de 4,2 % et un taux d'actualisation et de rendement attendu des actifs de 1,4 % (respectivement 4,2 % et 1,9 % en 2019).

4.5.1.5 Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi aux États-Unis

Le Groupe cotise aux États-Unis à des fonds de pension pour la retraite de ses salariés, ainsi qu'à des assurances vie et de santé en faveur de certains de ses salariés retraités.

Le principal régime « *Legrand North America Retirement Plan* » fait l'objet d'un règlement du même nom en vigueur depuis janvier 2002 et dont le dernier amendement date de janvier 2008. Les cotisations minimum au régime sont déterminées par la section 430 du Code de fiscalité *Internal Revenue Code*.

Pour faire face aux obligations de ce régime, le Groupe a mis en place un *trust* avec Prudential Financial Inc. Les actifs de ce *trust* comprennent différents fonds d'investissement. L'administrateur du *trust* est Legrand North America. Wiremold Company est l'administrateur du régime, et Prudential Financial Inc. le dépositaire.

Ce régime est fermé aux nouveaux entrants à compter d'août 2006 pour les salariés mensualisés et à compter d'avril 2009 pour les salariés payés à l'heure. Depuis le 1^{er} janvier 2018, les participants actifs du régime ne peuvent plus cumuler de nouveaux droits.

L'engagement est constitué à 10,1 % de participants actifs du régime, à 19,8 % d'autres participants du régime ne cumulant plus de droits à prestations et à 70,1 % de participants retraités du régime.

La politique de financement du régime retenue est de financer au minimum le niveau requis par la loi.

Les provisions constituées au bilan consolidé s'élèvent à 0,0 millions d'euros au 31 décembre 2020 (0,0 millions d'euros au 31 décembre 2019). Cela vient refléter le fait que la juste valeur de l'actif des plans est supérieure à la valeur de l'engagement cumulé au titre des prestations.

Au 31 décembre 2020, le calcul est fondé sur un taux d'actualisation et de rendement attendu des actifs de 2,2 % (2,9 % en 2019).

4.5.2 Autres avantages du personnel à long terme

Le Groupe a mis en place des plans de rémunérations pluriannuelles long terme réglés en numéraire, attribués à l'expiration d'une période de 3 ans, et sous réserve du respect d'une condition de présence, aux personnes jugées clés dans le Groupe.

En complément de la condition de présence ces plans peuvent, selon les cas, être soumis à la réalisation par le Groupe de conditions de performances économiques futures.

Suite à leur remplacement progressif par les plans de rémunérations pluriannuelles long terme réglés en instruments de capitaux propres détaillés dans la note 4.2.1, ces plans ne représentent plus de montants matériels dans les états financiers du Groupe.

4.6 EMPRUNTS NON COURANTS ET COURANTS

Le Groupe mène une gestion active de ses emprunts via la diversification de ses sources de financement, afin de renforcer ses capacités de développement à moyen terme, tout en assurant sa solidité financière à long terme.

Emprunts obligataires

En avril 2012, le Groupe a émis un emprunt obligataire de 400,0 millions d'euros conclu pour une durée de 10 ans, soit à échéance le 19 avril 2022. Cet emprunt est assorti d'un coupon de 3,375 % par an et fera l'objet d'un remboursement in fine.

En décembre 2015, le Groupe a émis un emprunt obligataire de 300,0 millions d'euros conclu pour une durée de 12 ans, soit à échéance le 16 décembre 2027. Cet emprunt est assorti d'un coupon de 1,875 % par an et fera l'objet d'un remboursement in fine.

En juillet 2017, le Groupe a émis un emprunt obligataire pour un montant total de 1,0 milliard d'euros, en deux tranches de 500,0 millions d'euros chacune, conclues pour des durées de 7 ans et 15 ans. Les dates d'échéance respectives de ces deux tranches remboursables in fine sont fixées au 6 juillet 2024 et au 6 juillet 2032 et leurs coupons à respectivement 0,750 % et 1,875 % par an.

En octobre 2017, le Groupe a émis un emprunt obligataire pour un montant total de 400,0 millions d'euros conclu pour une durée de 6 ans, soit à échéance le 9 octobre 2023. Cet emprunt est assorti d'un coupon à 0,5 % par an et fera l'objet d'un remboursement in fine.

En mars 2018, le Groupe a émis un emprunt obligataire pour un montant total de 400,0 millions d'euros conclu pour une durée de 8 ans, soit à échéance le 6 mars 2026. Cet emprunt est assorti d'un coupon à 1,0 % par an et fera l'objet d'un remboursement in fine.

En juin 2019, le Groupe a émis un emprunt obligataire pour un montant total de 400,0 millions d'euros conclu pour une durée de 9 ans, soit à échéance le 24 juin 2028. Cet emprunt est assorti d'un coupon à 0,625 % par an et fera l'objet d'un remboursement in fine.

En mai 2020, le Groupe a émis un emprunt obligataire pour un montant total de 600,0 millions d'euros conclu pour une durée de 10 ans, soit à échéance le 20 mai 2030. Cet emprunt est assorti d'un coupon à 0,75 % par an et fera l'objet d'un remboursement in fine.

Obligations Yankee

Le 14 février 1995, Legrand France a émis sur le marché public américain un emprunt obligataire d'un montant de 400,0 millions de dollars américains, portant intérêt fixe au taux de 8,5 % et remboursable le 15 février 2025. Les intérêts de cet emprunt sont payables à terme échu, les 15 février et 15 août de chaque année, la première échéance étant intervenue le 15 août 1995.

En décembre 2013, le Groupe a été sollicité par des détenteurs d'obligations Yankee pour leur racheter des

titres. Dans ce cadre, le Groupe a décidé d'acquérir des obligations Yankee représentant au total un nominal de 6,5 millions de dollars américains.

En décembre 2020, le Groupe a été sollicité et a acquis des obligations Yankee représentant au total un nominal de 18,6 millions de dollars américains.

Ces obligations ont été annulées consécutivement à leur acquisition par le Groupe.

Contrat de Crédit 2011

En octobre 2011, Legrand a conclu avec six banques un Contrat de Crédit permettant au Groupe de bénéficier d'une ligne de crédit multidevises d'un montant de 900,0 millions d'euros, renouvelable par tirages successifs et d'échéance 5 ans avec option de renouvellement de deux fois un an. Dans le cadre de ce contrat, la marge appliquée au-delà des taux de marché est fixée en fonction de la notation attribuée au Groupe.

En juillet 2014, le Groupe a signé un accord d'amendement et d'extension de ce Contrat de Crédit avec l'ensemble des banques y ayant souscrit. Au terme de cet accord, la maturité maximum de la ligne de crédit a été allongée de 3 ans, soit jusqu'en juillet 2021, incluant une option de renouvellement de deux fois un an, avec des conditions financières améliorées par rapport à celles d'octobre 2011.

En décembre 2019, le Groupe a signé un nouvel accord d'amendement et d'extension de ce même Contrat de Crédit avec l'ensemble des banques y ayant souscrit. Au terme de cet accord,

- la maturité maximum de la ligne de crédit multidevises de 900,0 millions d'euros a été allongée de 5,5 ans, soit jusqu'en décembre 2026, incluant une option de renouvellement de deux fois un an, avec des conditions financières améliorées par rapport à celles de juillet 2014 et
- la marge appliquée au-delà des taux de marché reste fixée en fonction de la notation attribuée au Groupe mais sera augmentée ou diminuée chaque année en fonction du taux de réalisation annuel de la feuille de route RSE du Groupe.

Le Contrat de Crédit ne fait pas l'objet de covenant.

Le premier renouvellement d'un an ayant été accepté par les banques, la maturité du Contrat de Crédit a été portée à décembre 2025.

Sur le premier trimestre 2020, le Groupe a effectué un tirage sur cette ligne de crédit d'un montant de 296,7 millions d'euros. Ce tirage a été remboursé sur le troisième trimestre 2020.

Au 31 décembre 2020, le Groupe n'effectue pas de tirage sur cette ligne de crédit.

4.6.1 Emprunts non courants

Ces emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui tient compte le cas échéant des coûts de

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE

ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EN NORMES IFRS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2020 ET 31 DECEMBRE 2019

transaction directement attribuables à l'émission de la dette. Ils sont ensuite évalués au coût amorti, sur la base de leur taux d'intérêt effectif.

Les emprunts non courants s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Emprunts obligataires	3 500,0	2 900,0
Obligations <i>Yankee</i>	302,7	347,2
Dettes financières de location	219,3	258,1
Autres emprunts	71,7	89,2
Emprunts non courants hors coûts d'émission de la dette	4 093,7	3 594,5
Coûts d'émission de la dette	(19,9)	(19,1)
TOTAL	4 073,8	3 575,4

Aucun de ces emprunts ne fait l'objet de garanties.

Les emprunts non courants (hors coûts d'émission de la dette) sont libellés dans les monnaies suivantes, après prise en compte des instruments de couverture (se référer à la note 5.1.2.2) :

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Euro	3 428,9	2 908,0
Dollar américain	506,4	505,0
Autres devises	158,4	181,5
EMPRUNTS NON COURANTS HORS COÛTS D'EMISSION DE LA DETTE	4 093,7	3 594,5

Les emprunts non courants (hors coûts d'émission de la dette) au 31 décembre 2020 sont remboursables selon l'échéancier suivant :

(en millions d'euros)	Emprunts obligataires	Obligations <i>Yankee</i>	Dettes financières de location	Autres emprunts
Un à deux ans	400,0	0,0	45,6	42,6
Deux à trois ans	400,0	0,0	38,3	10,1
Trois à quatre ans	500,0	0,0	29,8	10,5
Quatre à cinq ans	0,0	302,7	24,8	8,5
Au-delà de cinq ans	2 200,0	0,0	80,8	0,0
EMPRUNTS NON COURANTS HORS COÛTS D'EMISSION DE LA DETTE	3 500,0	302,7	219,3	71,7

Les emprunts non courants (hors coûts d'émission de la dette) au 31 décembre 2019 sont remboursables selon l'échéancier suivant :

(en millions d'euros)	Emprunts obligataires	Obligations Yankee	Dettes financières de location	Autres emprunts
Un à deux ans	0,0	0,0	38,3	26,5
Deux à trois ans	400,0	0,0	42,8	43,3
Trois à quatre ans	400,0	0,0	36,2	9,5
Quatre à cinq ans	500,0	0,0	29,2	9,9
Au-delà de cinq ans	1 600,0	347,2	111,6	0,0
EMPRUNTS NON COURANTS HORS COÛTS D'EMISSION DE LA DETTE	2 900,0	347,2	258,1	89,2

Les taux d'intérêt moyens des emprunts non courants s'analysent comme suit :

	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Emprunts obligataires	1,43 %	1,46 %
Obligations Yankee	8,50 %	8,50 %
Dettes financières de location	2,59 %	3,11 %
Autres emprunts	2,74 %	2,70 %

4.6.2 Emprunts courants

Les emprunts courants s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Titres négociables à court terme	1 200,0	500,0
Dettes financières de location	59,0	61,7
Autres emprunts	61,7	54,5
TOTAL	1 320,7	616,2

4.6.3 Analyse des variations des emprunts non courants et courants

Les variations des emprunts non courants et courants s'analysent comme suit :

Variations n'impactant pas les flux de trésorerie							
(en millions d'euros)	31 décembre 2020	Flux de			Effet de		31 décembre 2019
		trésorerie	Acquisitions	Reclassements	conversion	Autres	
Emprunts non courants	4 073,8	583,2	0,3	(87,5)	(44,0)	46,4	3 575,4
Emprunts courants	1 320,7	622,8	0,4	87,5	(7,7)	1,5	616,2
Dette financière brute	5 394,5	1 206,0	0,7	0,0	(51,7)	47,9	4 191,6

4.7 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont comptabilisés sur la base de la différence temporelle entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable consolidée (méthode bilantielle).

Un actif ou un passif d'impôt différé est constaté au taux d'imposition attendu pour la période de réalisation de l'actif ou de règlement du passif.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent des impôts prélevés par la même administration fiscale si cette autorité fiscale le permet.

Un actif d'impôt différé est constaté dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs ou des différences temporelles sur lesquels l'actif d'impôt pourra être imputé. Le Groupe devrait utiliser les actifs d'impôts différés reconnus au plus tard dans les cinq années suivant la date de clôture.

Les impôts différés constatés au bilan résultent d'écarts temporels entre les bases comptables et fiscales des actifs et passifs du bilan et s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Impôts différés constatés en France	(261,2)	(242,5)
Impôts différés constatés à l'étranger	(417,6)	(400,7)
TOTAL	(678,8)	(643,2)
Origine des impôts différés :		
- Dépréciations pour stocks et créances clients	50,8	54,7
- Marges en stock	21,5	21,1
- Pertes fiscales reportables reconnues	6,6	6,3
- Contrats de location	3,0	2,7
- Immobilisations	(222,0)	(224,5)
- Marques	(431,9)	(445,0)
- Brevets	(15,7)	(18,2)
- Autres provisions	(70,2)	(54,8)
- Avantages postérieurs à l'emploi	36,5	38,6
- Juste valeur des instruments dérivés	(0,6)	(0,7)
- Autres	(56,8)	(23,4)
TOTAL	(678,8)	(643,2)
- dont impôts différés actifs	112,4	107,6
- dont impôts différés passifs	(791,2)	(750,8)

L'échéance de reversement attendu des impôts différés s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Impôts différés actifs (passifs) se reversant à court terme	92,8	88,2
Impôts différés actifs (passifs) se reversant à long terme	(771,6)	(731,4)
TOTAL	(678,8)	(643,2)

Les pertes fiscalement reportables s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Pertes fiscales reportables reconnues	25,1	27,4
Actifs d'impôts différés reconnus	6,6	6,3
Pertes fiscales reportables non reconnues	107,7	111,8
Actifs d'impôts différés non reconnus	23,7	23,8
Pertes fiscales reportables totales	132,8	139,2

4.8 AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Dettes fiscales (hors impôts sur le résultat)	71,0	87,3
Salaires et charges sociales	311,0	288,4
Participation et intéressement des salariés	27,0	25,8
Fournisseurs d'immobilisations	27,7	31,3
Charges à payer	128,3	123,3
Intérêts non échus	35,9	34,6
Produits constatés d'avance	28,9	26,2
Autres passifs courants	32,0	36,1
TOTAL	661,8	653,0

NOTE 5 - AUTRES INFORMATIONS

5.1 INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

5.1.1 Instruments financiers

5.1.1.1 Impact des instruments financiers

	Période de 12 mois close le				
	31 décembre 2020			31 décembre 2019	
	Effets sur le			Effets sur le	
	Effets sur les capitaux propres			Effets sur les	
(en millions d'euros)	résultat financier	Juste Valeur	Conversion	résultat financier	capitaux propres
Autres titres immobilisés		0,0		0,0	(0,9)
Créances clients et comptes rattachés	(1,4)			(1,3)	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5,3		(54,4)	10,6	6,8
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0,0			0,0	0,0
Emprunts	(78,9)		28,5	(84,3)	(6,4)
Instruments dérivés	(2,3)	0,0	6,0	13,3	(5,0)
TOTAL	(77,3)	0,0	(19,9)	(61,8)	(5,5)

Conformément à IFRS 9, les autres titres immobilisés sont valorisés à la juste valeur en contrepartie des capitaux propres. La variation de juste valeur de ces titres impacte ainsi uniquement le bilan et le résultat global de la période du Groupe.

Les obligations *Yankee* libellées en dollars américains et l'instrument financier dérivé libellé en livre britannique sont considérés comme une couverture d'investissement net, tel que précisé en note 4.3.2.

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE

ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EN NORMES IFRS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2020 ET 31 DECEMBRE 2019

5.1.1.2 Bilan par catégorie des instruments financiers

	31 décembre 2020						31 décembre 2019
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Coût amorti	Juste valeur	Ventilation par niveau de valorisation			Valeur au bilan
				Niveau 1 ⁽¹⁾	Niveau 2 ⁽²⁾	Niveau 3 ⁽³⁾	
ACTIF							
Actifs non courants							
Autres titres immobilisés	1,5		1,5			1,5	1,9
Autres actifs non courants	49,4	40,8	8,6		49,4		34,9
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	50,9	40,8	10,1	0,0	49,4	1,5	36,8
Actifs courants							
Créances clients et comptes rattachés	644,5	644,5			644,5		756,8
Autres actifs financiers courants	1,5		1,5		1,5		1,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 791,7		2 791,7		2 791,7		1 710,9
TOTAL ACTIFS COURANTS	3 437,7	644,5	2 793,2	0,0	3 437,7	0,0	2 468,9
PASSIF							
Passifs non courants							
Emprunts non courants	4 073,8	254,1	4 163,5	4 163,5	254,1	0,0	3 575,4
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	4 073,8	254,1	4 163,5	4 163,5	254,1	0,0	3 575,4
Passifs courants							
Emprunts courants	1 320,7	1 306,8	13,9	0,0	1 306,8	13,9	616,2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	612,9	612,9			612,9		654,2
Autres passifs financiers courants	1,1		1,1		1,1		1,0
TOTAL PASSIFS COURANTS	1 934,7	1 919,7	15,0	0,0	1 920,8	13,9	1 271,4

(1) Niveau 1 : référence directe à une cotation sur un marché actif.

(2) Niveau 2 : valorisation reposant sur des données de marché observables.

(3) Niveau 3 : valorisation reposant sur des données de marché non observables.

Conformément à IFRS 13, la valorisation à la juste valeur prend en compte le risque de défaut de la contrepartie.

La valorisation des autres passifs financiers courants est soumise à un risque de crédit propre négligeable, eu égard à la notation de la dette financière du Groupe.

5.1.2 Gestion des risques financiers

La politique de trésorerie du Groupe est basée sur des principes de gestion globale des risques financiers et prévoit des stratégies spécifiques pour des domaines tels que le risque de taux d'intérêt, le risque de taux de change, le risque de matières premières et l'investissement des excédents de trésorerie. Le Groupe ne détient aucun instrument dérivé de nature spéculative, en application de sa politique de ne pas s'engager dans des transactions à des

fins de spéculation. En conséquence, toutes les transactions portant sur des instruments financiers dérivés sont exclusivement conclues pour les besoins de la gestion de couverture des risques de taux d'intérêt, de taux de change et de matières premières et sont à ce titre limitées en durée et en montant.

Cette politique est centralisée au niveau du Groupe. Sa mise en œuvre repose sur le service Financements et Trésorerie du Groupe. Celui-ci propose les actions les plus appropriées et les met en application après validation par la Direction Financière et la Direction Générale du Groupe. Un reporting détaillé permet en outre un suivi très complet et permanent des positions du Groupe et le pilotage de la gestion des risques financiers exposés dans cette note.

5.1.2.1 Risque de taux

Dans le cadre de sa politique de gestion du risque de taux, visant principalement à gérer le risque de hausse des taux

d'intérêt, le Groupe répartit sa dette entre montant à taux fixe et montant à taux variable.

La ventilation de la dette financière nette (hors coûts d'émission de la dette) entre taux fixe et taux variable, avant couverture, est la suivante :

	31 décembre 2020						31 décembre 2019	
(en millions d'euros)	Moins d'1 an	1 an à 2 ans	2 ans à 3 ans	3 ans à 4 ans	4 ans à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total	Total
Actifs financiers*								
dont à taux fixes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
dont à taux variables	2 791,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2 791,7	1 710,9
Passifs financiers**								
dont à taux fixes	(78,9)	(474,2)	(448,3)	(540,3)	(336,0)	(2 280,8)	(4 158,5)	(3 641,7)
dont à taux variables	(1 241,8)	(14,0)	(0,1)	0,0	0,0	0,0	(1 255,9)	(569,0)
Exposition nette								
dont à taux fixes	(78,9)	(474,2)	(448,3)	(540,3)	(336,0)	(2 280,8)	(4 158,5)	(3 641,7)
dont à taux variables	1 549,9	(14,0)	(0,1)	0,0	0,0	0,0	1 535,8	1 141,9

* Actifs financiers : trésorerie et valeurs mobilières de placement.

** Passifs financiers : endettement brut (hors coût d'émission de la dette).

La sensibilité du coût de l'endettement net à la variation des taux d'intérêts, avant prise en compte des opérations de couverture, est présentée ci-dessous :

	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
(en millions d'euros)	Impact en résultat avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts	Impact en résultat avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts
Impact du calcul d'une sensibilité + 100 bps	10,5	10,5	4,0	4,0
Impact du calcul d'une sensibilité - 100 bps	(20,9)	(20,9)	(9,0)	(9,0)

L'impact d'une hausse des taux d'intérêt de 100 points de base donnerait lieu à un produit de 10,5 millions d'euros du fait d'une exposition nette à taux variable positive.

Inversement, l'impact d'une baisse des taux d'intérêt de 100 points de base donnerait lieu à une charge de 20,9 millions d'euros.

5.1.2.2 Risque de change

Le Groupe opère au niveau international et est, en conséquence, exposé à un risque de change découlant de l'utilisation de plusieurs devises étrangères.

Lorsque cela est pertinent, des couvertures naturelles sont privilégiées. Si nécessaire, lorsque l'achat d'un actif est financé dans une devise différente de la devise fonctionnelle du pays, le Groupe peut procéder à des couvertures à terme pour se prémunir du risque de change.

Au 31 décembre 2020, les couvertures à terme mises en place concernent le dollar américain, le dollar australien, le dollar canadien, le dollar singapourien, le forint hongrois, la livre britannique, la livre turque, le peso mexicain et le zloty polonais et sont comptabilisées à leur juste valeur au bilan.

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE

ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EN NORMES IFRS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2020 ET 31 DECEMBRE 2019

La ventilation de la dette financière nette (hors coûts d'émission de la dette) par devise de reporting est la suivante :

	31 décembre 2020				31 décembre 2019	
(en millions d'euros)	Actifs financiers*	Passifs financiers**	Exposition nette avant couverture	Instruments de couverture	Exposition nette après couverture	Exposition nette après couverture
Euro	2 361,8	(4 885,4)	(2 523,6)	(2,5)	(2 526,1)	(2 577,4)
Dollar américain	195,3	(438,0)	(242,7)	(96,0)	(338,7)	(85,1)
Autres devises	234,6	(91,0)	143,6	98,5	242,1	162,7
TOTAL	2 791,7	(5 414,4)	(2 622,7)	0,0	(2 622,7)	(2 499,8)

* Actifs financiers : trésorerie et valeurs mobilières de placement.

** Passifs financiers : endettement brut (hors coût d'émission de la dette).

La sensibilité de l'endettement brut à la variation du taux de change de l'euro par rapport aux autres devises, avant prise en compte des opérations de couverture effectives, est présentée ci-dessous :

	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
(en millions d'euros)	Impact en résultat financier avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts	Impact en résultat financier avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts
	Hausse de 10 %		Hausse de 10 %	
Dollar américain	0,5	42,7	0,1	49,4
Autres devises	(0,3)	9,7	(0,9)	12,4

	31 décembre 2020		31-déc.-19	
(en millions d'euros)	Impact en résultat financier avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts	Impact en résultat financier avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts
	Baisse de 10 %		Baisse de 10 %	
Dollar américain	(0,4)	(38,8)	(0,1)	(44,9)
Autres devises	0,2	(8,8)	0,8	(11,3)

La ventilation par devise de reporting des actifs et passifs opérationnels courants hors impôts est la suivante :

	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
(en millions d'euros)	Actif opérationnel courant hors impôts	Passif opérationnel courant hors impôts	Exposition nette	Exposition nette
Euro	492,5	634,8	(142,3)	(156,3)
Dollar américain	556,8	353,6	203,2	255,8
Autres devises	637,3	414,2	223,1	316,1
TOTAL	1 686,6	1 402,6	284,0	415,6

Le tableau ci-dessous présente une répartition du chiffre d'affaires et des coûts opérationnels par devise de reporting au 31 décembre 2020 :

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires		Coûts opérationnels	
Euro	1 996,0	32,7 %	1 636,8	32,5 %
Dollar américain	2 459,2	40,3 %	2 056,8	40,9 %
Autres devises	1 644,3	27,0 %	1 340,5	26,6 %
Total	6 099,5	100,0 %	5 034,1	100,0 %

Lorsque cela est pertinent, des couvertures naturelles sont également recherchées en faisant correspondre les coûts et le chiffre d'affaires dans chacune des devises dans lesquelles le Groupe opère. Pour les montants résiduels, le Groupe peut mettre en place des couvertures optionnelles pour limiter son risque contre la hausse ou la baisse des principales devises concernées, ces couvertures ayant une échéance inférieure à 18 mois.

Le Groupe estime que, tous les autres paramètres demeurant inchangés, une hausse de 10 % du taux de change de l'euro par rapport à toutes les autres devises entraînerait en 2020 une diminution du chiffre d'affaires d'environ 373 millions d'euros (400 millions d'euros en 2019) et du résultat opérationnel d'environ 64 millions d'euros (71 millions d'euros en 2019) ; une baisse de 10 % entraînerait en 2020 une augmentation du chiffre d'affaires d'environ 410 millions d'euros (440 millions d'euros en 2019) et du résultat opérationnel d'environ 71 millions d'euros (78 millions d'euros en 2019).

5.1.2.3 Risque de matières premières

Le Groupe est exposé au risque de matières premières généré par des modifications des prix des matières premières, principalement des matières plastiques et des métaux (acier, cuivre, laiton).

Pour l'exercice 2020, les consommations de matières premières (hors composants) représentaient environ 485 millions d'euros.

Une augmentation de 10 % appliquée aux consommations ci-dessus aurait entraîné une augmentation théorique de ces frais d'environ 49 millions d'euros sur une base annuelle. Le Groupe estime que, si les circonstances le permettent, il pourrait augmenter les prix de vente de ses produits afin de compenser dans la durée l'effet de telles augmentations.

En complément, le Groupe peut recourir à des couvertures optionnelles spécifiques de montants et de durées limités afin de couvrir une partie de son risque lié à une évolution défavorable des cours de certaines matières premières, notamment le cuivre. Le Groupe n'a pas conclu de tels contrats de couverture au cours de l'exercice 2020.

5.1.2.4 Risque de crédit

Comme indiqué à la note 2.2, une part importante du chiffre d'affaires est réalisée auprès de deux grands distributeurs. Les autres ventes sont essentiellement réalisées auprès de distributeurs de matériel électrique, mais elles sont diversifiées par le nombre des clients et la dispersion géographique. Le Groupe effectue un suivi très actif de ses créances clients : des plafonds de crédit revus régulièrement sont fixés pour tous les clients, le recouvrement des créances fait l'objet d'un suivi rigoureux avec des relances systématiques en cas de dépassement d'échéances et avec une revue régulière de la situation avec la Direction Financière du Groupe. Lorsque la situation le justifie, le Groupe a la possibilité d'avoir recours soit à l'assurance crédit, soit au factoring.

5.1.2.5 Risque de contrepartie

Les instruments financiers susceptibles de se traduire par un risque de contrepartie sont principalement les disponibilités, les dépôts bancaires, les placements à court terme ainsi que les instruments de couverture mis en place par le Groupe. Ces actifs sont placés auprès d'établissements financiers ou d'entreprises de premier plan avec pour objectif de fragmenter l'exposition à ces contreparties. Ces stratégies sont décidées et suivies par la Direction Financière du Groupe, qui assure un suivi régulier des notations et taux de *Credit Default Swap* (contrat d'échange sur risques de crédit) de ces principales contreparties.

5.1.2.6 Risque de liquidité

Le Groupe considère que l'élément essentiel de la gestion du risque de liquidité concerne l'accès à des sources de financement diversifiées en origine et en maturité. Cet élément constitue la base de la politique de financement mise en œuvre par le Groupe.

Ainsi, la dette financière nette qui s'élève à 2 602,8 millions d'euros au 31 décembre 2020, est totalement financée par des lignes de financement arrivant à échéance au plus tôt en 2021 et au plus tard en 2032. La maturité moyenne de la dette brute est de 4,5 ans.

Par ailleurs, Legrand est noté A- avec perspective stable par l'agence Standard & Poor's.

Agence de notation	Dette à long terme	Perspective
S&P	A-	Stable

5.2 INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Au sens d'IAS 24, les seules parties liées identifiées par le Groupe sont ses principaux dirigeants, à savoir les membres du Comité de Direction et la Présidence du Conseil d'administration.

Les rémunérations allouées aux membres du Comité de Direction et à la Présidence du Conseil d'administration au titre de leurs fonctions dans le Groupe sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Rémunération (montants payés sur l'exercice)	7,7	7,4
dont rémunération fixe	4,6	4,3
dont rémunération variable	3,0	3,0
dont autres avantages à court terme ⁽¹⁾	0,1	0,1
Rémunérations long terme (charge de l'exercice) ⁽²⁾	4,5	4,0
Indemnités de fin de contrat (charge de l'exercice)	0,0	0,0
Engagements de retraite et avantages assimilés ⁽³⁾	0,1	0,4

(1) Les autres avantages court terme incluent les avantages en nature.

(2) Selon les plans de rémunérations réglés en instruments de capitaux propres décrits en note 4.2.1, avec hypothèse de conditions de performance à 100 %.

(3) Variation de la valeur actualisée de l'obligation (en conformité avec IAS 19).

5.3 ENGAGEMENTS HORS BILAN ET PASSIFS ÉVENTUELS

5.3.1 Opérations spécifiques

Les engagements et échéanciers spécifiques sont traités dans les notes suivantes :

- Note 3.4: Droits d'utilisation d'actifs ; et
- Note 4.5.1: Avantages postérieurs à l'emploi.

5.3.2 Opérations courantes

5.3.2.1 Garanties financières

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Garanties concédées à des banques	119,0	151,6
Garanties concédées à d'autres organismes	42,5	48,7
TOTAL	161,5	200,3

L'essentiel de ces garanties est concédé à des banques par la Société pour le compte de filiales du Groupe établies à l'étranger.

5.3.2.2 Contrats de location hors champ d'application de la norme IFRS 16

Au 31 décembre 2020, le Groupe détient des contrats de location court terme ou de faible valeur ne rentrant pas dans le champ d'application de la norme IFRS 16.

Ces contrats de location concernent principalement des actifs de faible valeur. Les loyers futurs minimaux relatifs à ces engagements ne sont pas matériels au 31 décembre 2020.

5.3.2.3 Engagements d'achat d'immobilisations

Les engagements fermes d'achat d'immobilisations s'élèvent à 15,8 millions d'euros au 31 décembre 2020.

5.3.3 Passifs éventuels

Le Groupe est impliqué dans un certain nombre de litiges ou de procès découlant de son activité normale. La Direction estime avoir correctement provisionné ces risques potentiels, étant précisé qu'aucune provision n'a été constituée pour des litiges ou procès pour lesquels le Groupe considère que les critères de comptabilisation de provision ne sont pas respectés au regard des normes IFRS.

Legrand a fait l'objet d'une perquisition le 6 septembre 2018, au cours de laquelle Legrand a pleinement coopéré avec les autorités compétentes.

5.4 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant total des honoraires des Commissaires aux comptes de la Société figurant au compte de résultat consolidé du Groupe en 2020 se détaille comme suit :

(en euros HT)	PricewaterhouseCoopers Audit SAS		Deloitte & Associés	
Certification des comptes	622 344	93 %	576 715	87 %
Services autres que la certification des comptes (SACC)	50 000	7 %	89 800	13 %
TOTAL	672 344	100 %	666 515	100 %

5.5 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture du 31 décembre 2020.

5.6 RÉCONCILIATION DES CHIFFRES CLÉS

Réconciliation du résultat opérationnel ajusté avec le résultat net de la période :

(en millions d'euros)	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Résultat net de la période	682,0	836,1
Résultat des entités mises en équivalence	0,7	1,8
Impôts sur le résultat	279,2	318,3
(Gains)/pertes de change	10,3	2,0
Produits financiers	(6,1)	(11,9)
Charges financières	99,3	91,1
Résultat opérationnel	1 065,4	1 237,4
Amortissements & dépréciations liés aux revalorisations d'actifs lors des acquisitions et autres impacts sur le compte de résultat liés aux acquisitions	90,6	88,7
Pertes de valeur des goodwill	0,0	0,0
Résultat opérationnel ajusté	1 156,0	1 326,1

Réconciliation de la marge brute d'autofinancement, du cash flow libre et du cash flow libre normalisé avec le résultat net de la période :

(en millions d'euros)	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Résultat net de la période	682,0	836,1
Mouvements des actifs et passifs n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie :		
Amortissements et dépréciations	337,7	309,4
Variation des autres actifs et passifs non courants et des impôts différés non courants	119,2	64,6
(Gains)/pertes de change latents	(1,5)	5,1
(Plus-values) moins-values sur cessions d'actifs	(11,6)	5,0
Autres éléments n'ayant pas d'incidence sur la trésorerie	(17,1)	1,5
Marge brute d'autofinancement	1 108,7	1 221,7
Baisse (Hausse) du besoin en fonds de roulement	53,2	17,7
Flux de trésorerie des opérations courantes	1 161,9	1 239,4
Investissements (dont frais de développement capitalisés)	(155,1)	(202,2)
Produit résultant des cessions d'actifs	22,3	7,1
Cash flow libre	1 029,1	1 044,3
Hausse (Baisse) du besoin en fonds de roulement	(53,2)	(17,7)
(Hausse) Baisse du besoin en fonds de roulement normalisé	58,3	(16,8)
Cash flow libre normalisé	1 034,2	1 009,8

Calcul de la dette financière nette :

(en millions d'euros)	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Emprunts courants	1 320,7	616,2
Emprunts non courants	4 073,8	3 575,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(2 791,7)	(1 710,9)
Dette financière nette	2 602,8	2 480,7

Calcul du besoin en fonds de roulement :

(en millions d'euros)	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Créances clients et comptes rattachés	644,5	756,8
Stocks	837,3	852,6
Autres créances courantes	204,8	217,5
Créances d'impôt courant ou exigible	70,1	60,2
Actifs/(passifs) d'impôts différés se reversant à court terme	92,8	88,2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(612,9)	(654,2)
Autres passifs courants	(661,8)	(653,0)
Dettes d'impôt courant ou exigible	(30,3)	(28,3)
Provisions courantes	(127,9)	(104,1)
Besoin en fonds de roulement	416,6	535,7

LEGRAND

Société Anonyme

BP 523

128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

87045 LIMOGES Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

LEGRAND

Société Anonyme

BP 523

128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

87045 LIMOGES Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la société LEGRAND,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LEGRAND SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont les suivants :

- pour les deux cabinets : l'émission de lettres de confort dans le cadre d'une émission obligataire par placement privé ;
- pour PricewaterhouseCoopers Audit : une mission de revue de conformité de la documentation des prix de transfert ainsi qu'une mission de revue des conséquences fiscales d'opérations spécifiques ;
- pour Deloitte & Associés : la mission de vérification de la déclaration de performance financière extra-financière consolidée prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Valeur d'utilité des titres de participation

Risque identifié

Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et éventuellement dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité déterminée en fonction de l'actif net réévalué de la société, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir (note 1.3 « Etats financiers Legrand SA »).

Au 31 décembre 2020, ils sont constitués des titres Legrand France SA, qui sont inscrits au bilan pour un montant de 3 774 millions d'euros (note 2.2 « Etats financiers Legrand SA »), soit 66% du total actif, le reste de l'actif étant principalement constitué des créances rattachées à cette participation. Leur correcte évaluation qui nécessite l'exercice du jugement dans le choix des éléments à considérer et dans les hypothèses retenues, est sensible à l'environnement économique et aux incertitudes propres aux prévisions de perspectives d'avenir et est déterminante pour l'appréciation de la situation financière et du patrimoine de la société Legrand. Nous avons donc considéré l'évaluation des titres de participation comme un point clé de notre audit.

Notre réponse

Nous avons vérifié, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que l'estimation de cette valeur déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés.

Nos travaux ont principalement consisté à vérifier que l'estimation de la valeur d'utilité par la direction était basée sur les valeurs d'entreprise déterminées sur la base des mêmes hypothèses que celles retenues pour les tests de dépréciation réalisés par le groupe au périmètre des activités de la filiale Legrand France SA et des filiales qu'elle détient directement ou indirectement.

Nous avons apprécié la pertinence de l'approche retenue par la direction pour évaluer la valeur d'utilité des titres de Legrand SA.

Nos experts en évaluation ont réalisé une analyse indépendante de certaines hypothèses clés utilisées par la direction dans son estimation, notamment en ce qui concerne le taux d'actualisation, le taux de royalties et le taux de croissance à l'infini des flux de trésorerie futurs, en se référant à la fois à des données de marchés externes et à des analyses sur des sociétés comparables.

Nous avons analysé la cohérence des projections de flux de trésorerie futurs au regard des réalisations passées et de notre connaissance des activités confortée par des entretiens avec la direction du contrôle de gestion du Groupe.

Nous avons également testé par sondage l'exactitude arithmétique des calculs effectués par la direction.

Enfin, nous nous sommes assurés de la cohérence de la valeur d'utilité retenue avec la capitalisation boursière du groupe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport de gestion du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.225-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société LEGRAND par l'assemblée générale du 21 décembre 2005 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 6 juin 2003 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2020, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 16^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 18^{ème} année, soit pour les deux cabinets, la 15^{ème} année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 9 avril 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés



Camille PHELIZON

Jean-François VIAT

LEGRAND SA

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2020

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Période de 12 mois close le	
	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires	21 970	24 725
Autres produits d'exploitation	2 074	1 790
Total produits d'exploitation	24 044	26 515
Charges d'exploitation		
Autres achats et charges externes	(7 011)	(7 996)
Impôts, taxes et versements assimilés	(828)	(1 098)
Frais de personnel	(9 516)	(9 812)
Dotations aux amortissements et provisions	(1 710)	(2 538)
Autres charges	(885)	(711)
Total charges d'exploitation	(19 950)	(22 155)
Résultat d'exploitation	4 094	4 360
Produits financiers		
Des participations	450 007	450 007
Des autres valeurs mobilières, créances de l'actif immobilisé	8 479	5 977
Reprises de provisions et transferts de charges	40	1 933
Gains de change	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	0	0
Total Produits Financiers	458 526	457 917
Charges financières		
Dotations aux amortissements et provisions	(2 173)	(1 956)
Pertes de change	0	0
Intérêts, charges assimilées et autres charges financières	(43 537)	(39 652)
Total Charges Financières	(45 710)	(41 608)
Résultat financier	412 816	416 309
Résultat courant avant impôts	416 910	420 669
Résultat exceptionnel	(5 031)	(3 141)
Bénéfice de l'exercice avant impôt et participation	411 879	417 528
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	(99)	(109)
Impôt sur les bénéfices	15 707	13 944
Bénéfice net de l'exercice	427 487	431 363

Bilan

Actif

(en milliers d'euros)	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Actif immobilisé		
Immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations corporelles	0	0
Immobilisations financières	5 578 907	5 004 544
Total Actif Immobilisé	5 578 907	5 004 544
Actif circulant		
Créances	136 914	51 632
Valeurs mobilières de placement	1 606	523
Disponibilités	0	502
Total Actif Circulant	138 520	52 657
Comptes de régularisation	15 905	15 567
TOTAL ACTIF	5 733 332	5 072 768

Passif

(en milliers d'euros)	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Capitaux propres		
Capital social	1 069 791	1 069 105
Primes et réserves	697 477	631 183
Résultat de l'exercice	427 487	431 363
Provisions réglementées et subventions		0
Total capitaux propres	2 194 755	2 131 651
Provisions	2 542	2 737
Dettes financières		
Autres dettes financières	3 524 042	2 921 271
Total dettes financières	3 524 042	2 921 271
Autres dettes	11 993	17 109
Comptes de régularisation	0	0
TOTAL PASSIF	5 733 332	5 072 768

Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	Période de 12 mois close le	
	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Résultat net de la période	427 487	431 363
Mouvements des actifs et passifs n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie :		
– Dotations nettes aux amortissements et provisions	(24)	(1 893)
– Dotations nettes aux amortissements sur charges réparties sur plusieurs exercices	3 235	2 874
– Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	(196)	(1 173)
– Dotations nettes aux provisions réglementées	0	0
– (Plus-values) moins-values sur cessions d'actifs	0	0
– Autres éléments n'ayant pas d'incidence sur la trésorerie	(3 617)	(5 941)
Marge brute d'autofinancement	426 885	425 230
Variation du besoin en fonds de roulement :		
– Créances clients, comptes rattachés et autres créances	1 819	10 749
– Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes	(5 112)	(30 209)
– Autres actifs et passifs opérationnels	44	(45)
Flux de trésorerie des opérations courantes	423 636	405 725
– Produit résultant des cessions d'actifs	0	0
– Réductions d'immobilisations financières	0	0
– Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
– Acquisition d'immobilisations financières	0	(43)
Flux de trésorerie des opérations d'investissements	0	(43)
– Augmentation de capital et prime d'émission	9 221	6 329
– Cession (rachat) d'actions propres et contrat de liquidité	(32 411)	(18 636)
– Dividendes payés par Legrand	(357 419)	(357 063)
– Augmentation (diminution) des emprunts (dont prêts et emprunts intragroupe)	(43 514)	(35 754)
Flux de trésorerie des opérations financières	(424 123)	(405 124)
Variation nette de la trésorerie	(487)	558
Trésorerie au début de la période	487	(71)
Trésorerie à la fin de la période	0	487

Notes annexes aux états financiers

NOTE 1 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	5
NOTE 2 - ACTIF IMMOBILISÉ	7
NOTE 3 - AUTRES CRÉANCES	8
NOTE 4 - VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	8
NOTE 5 - COMPTES DE RÉGULARISATION	9
NOTE 6 - CAPITAUX PROPRES	9
NOTE 7 - TABLEAU DES PROVISIONS	15
NOTE 8 - DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES DETTES	15
NOTE 9 - INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT	17
NOTE 10 - AUTRES INFORMATIONS	17
NOTE 11 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	20
NOTE 12 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	20

NOTE 1 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1.1 PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis suivant les principes comptables résultant de la réglementation et conformément au plan comptable révisé et suivant les mêmes méthodes.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Cette rubrique correspond à des logiciels amortis sur 3 ans. Ces logiciels bénéficient d'un amortissement fiscal sur 12 mois, constaté par un amortissement dérogatoire.

1.3 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont principalement constituées par les titres de participation. Ces derniers sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur d'usage. Cette dernière est déterminée en fonction de l'actif net réévalué de la Société, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.

1.4 RACHAT D'ACTIONS ET CONTRAT DE LIQUIDITÉ

1.4.1 Classement comptable

Le classement comptable des actions propres acquises dans le cadre des programmes de rachat est conforme à l'avis CU CNC n° 98-D et dépend de la formulation des objectifs du ou des programmes de rachat.

- affectation explicite à l'attribution aux salariés : les actions sont inscrites en valeurs mobilières de placement, dans la rubrique « actions propres » ;
- affectation explicite à la réduction de capital ou affectations explicites autres que les cas précédents : les actions sont inscrites en autres immobilisations financières, dans les rubriques « actions propres en voie d'annulation » ou « autres actions propres » ;
- les actions rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité sont également comptabilisées en autres immobilisations financières, dans la rubrique « autres actions propres » ;
- les espèces ou placements court terme indisponibles dans le cadre du contrat de liquidité sont enregistrés en autres immobilisations financières dans la rubrique « autres créances immobilisées ».

1.4.2 Dépréciation des actions propres

Les actions propres en voie d'annulation sont évaluées à leur coût d'achat.

Les autres actions propres sont évaluées au plus bas de leur coût d'entrée et de leur valeur d'inventaire. La valeur

d'inventaire est constituée par le cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice. Une dépréciation est constatée pour les moins-values latentes éventuelles. Les moins-values liées au transfert des actions propres aux salariés sont enregistrées en résultat exceptionnel.

Pour les actions rachetées et affectées à des plans de stock-options ou des plans d'actions de performance, une provision pour charges est constituée pour la différence entre le prix d'attribution aux salariés et la valeur nette comptable des actions propres. Dans le cas des stocks options, cette provision est constituée lorsque l'exercice de l'option par le salarié est probable. Dans le cas des actions de performance comme des stocks options, la provision pour charges est constituée lorsque le Conseil d'administration de Legrand a pris la décision de rachat des actions afférentes au plan concerné.

Cette provision, lorsqu'elle est constatée, est étalée linéairement sur la période d'acquisition des options et des actions de performance.

1.5 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Le poste inclut des rachats d'actions propres qui ont été affectées pour attribution aux salariés, tel que décrit à la note 1.4.

1.6 CRÉANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte du risque de non-recouvrement, apprécié au cas par cas.

1.7 DETTES ET CRÉANCES EN DEVISES

Elles figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours constaté à la fin de l'exercice.

1.8 CHARGES À RÉPARTIR

Les charges à répartir représentent les frais d'émission des financements. Ils sont amortis sur la durée des emprunts.

1.9 PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Les primes de remboursement au bilan sont les primes de remboursement liées aux emprunts obligataires émis en 2012, 2015, 2017, 2018, 2019 et 2020, décrits en note 8.2. Ces primes sont amorties sur la durée des emprunts.

1.10 PROVISION POUR INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE ET AUTRES RÉGIMES DE RETRAITE

Un régime à prestations définies précise le montant des prestations que les salariés recevront à leur retraite, lequel dépend habituellement d'un ou de plusieurs facteurs tels que l'âge, le nombre d'années de cotisation et la rémunération. Le passif enregistré au bilan relatif aux régimes de retraite à prestations définies est la valeur actuelle des engagements à la date du bilan diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Les coûts des services passés, résultant des effets des changements de régimes

de retraite, sont intégralement comptabilisés en charges dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle ils sont intervenus. Concernant les écarts actuariels, ils sont toujours enregistrés directement au compte de résultat.

Les engagements au titre des régimes à prestations définies sont calculés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de services futurs du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel.

La valeur actuelle de l'engagement est déterminée en actualisant les sorties futures de fonds estimées sur la base d'un taux d'actualisation déterminé par référence aux taux de rendement des obligations de première catégorie. Il est arrêté sur la base de l'indice externe iBoxx € Corporates AA 10+, communément retenu comme référence.

Les provisions constituées au bilan couvrent des droits non définitivement acquis concernant les salariés encore en activité au sein de la Société. La Société n'a aucun engagement vis-à-vis d'anciens salariés, les droits définitivement acquis par ceux-ci leur ayant été payés lors de leur départ à la retraite, soit directement, soit par le biais d'un versement libératoire unique à une compagnie d'assurance spécialisée dans le service des rentes.

Le principal régime à prestations définies en vigueur en France concerne le droit à indemnités de fin de carrière.

Tout salarié partant à la retraite a droit à une indemnité de départ proportionnelle à son ancienneté dans l'entreprise.

Cette indemnité est définie par la convention collective à laquelle est rattachée l'entreprise. Elle peut être issue d'un accord d'entreprise si celui-ci est plus favorable au salarié et est généralement différente selon le statut (cadre/non cadre) du salarié.

1.11 PROVISION POUR PARTICIPATION ET INTÉRESSEMENT DES SALARIÉS AUX RÉSULTATS

Legrand SA a adhéré à l'accord dérogatoire de participation du 13 juin 2018. Cet accord de participation s'applique pour une durée de 3 ans et donc pour les calculs de la réserve spéciale de participation de 2018 à 2020. Le périmètre des sociétés parties à l'accord inclut la Société et les sociétés Legrand France, Legrand SNC, Alpes Technologies, Cofrel, Ura, Planet-Wattohm, Intervox Systèmes, Legrand Cable Management, Legrand Énergie Solutions et Legrand Data Center Solutions.

Legrand SA a également adhéré à l'accord d'intéressement du 13 juin 2018. Cet accord d'intéressement s'applique pour une durée de 3 ans et donc pour les exercices 2018 à 2020 pour le même périmètre que celui énoncé pour l'accord dérogatoire de participation.

1.12 TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour ce document, la Société définit la trésorerie nette comme l'ensemble des dépôts bancaires et des concours bancaires courants (compris dans les dettes financières) dont l'échéance initiale n'excède pas trois mois.

NOTE 2 - ACTIF IMMOBILISÉ

2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

31 Décembre 2020

(en milliers d'euros)	Valeur brute début période	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Valeur brute fin période
Logiciels-valeur brute	204	0	0	204
Logiciels-amortissements	(204)	0	0	(204)
Total Immobilisations Incorporelles Nettes	0	0	0	0

2.2 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

31 Décembre 2020

(en milliers d'euros)	Valeur brute début période	Variations de l'exercice	Valeur brute fin période
Titres de participation			
Legrand France SA	3 773 659	0	3 773 659
Total	3 773 659	0	3 773 659
Créances rattachées à des participations			
Prêt à Legrand France SA	1 189 688	608 478	1 798 166
Total	1 189 688	608 478	1 798 166
Autres immobilisations financières			
Actions propres en voie d'annulation	16 187	(16 187)	0
Autres actions propres	2 933	4 076	7 009
Autres créances immobilisées	22 028	(22 028)	0
Dépôts, cautions et autres prêts	89	0	89
Total	41 237	(34 139)	7 098
Provisions pour dépréciation			
Dépréciation des autres actions propres	(40)	24	(16)
Total	(40)	24	(16)
Total Immobilisations Financières Nettes	5 004 544	574 363	5 578 907

Pour les autres actions propres, la variation s'entend des rachats nets de cessions de la période.

2.2.1 Titres de participation

Les titres n'ont donné lieu à aucune provision.

2.2.2 Créances rattachées à des participations

Le 6 juillet 2017, la Société met en place un contrat de prêt avec la société Legrand France SA d'un montant de 480 632 milliers d'euros pour une durée de 4 ans, soit à échéance le 6 juillet 2021. Ce prêt est assorti d'un intérêt annuel de 0,54 %.

Le 9 octobre 2017, la Société met en place un contrat de prêt avec la société Legrand France SA d'un montant de

397 040 milliers d'euros pour une durée de 6 ans, soit à échéance le 9 octobre 2023. Ce prêt est assorti d'un intérêt correspondant au taux variable Euribor 1 mois + 0,63 %, avec capitalisation des intérêts.

Le 1er juillet 2019, la Société met en place un contrat de prêt avec la société Legrand France SA d'un montant de 400 000 milliers d'euros pour une durée de 9 ans, soit à échéance le 1er juillet 2028. Ce prêt est assorti d'un intérêt correspondant au taux variable Euribor 1 mois + 0,69 %, avec capitalisation des intérêts.

Le 1^{er} octobre 2020 la Société met en place un contrat de prêt avec la société Legrand France SA d'un montant de 600 000 milliers d'euros pour une durée de 10 ans, soit à échéance le 30 septembre 2030. Ce prêt est assorti d'un intérêt correspondant au taux variable Euribor 1 mois + 0,69 %, avec capitalisation des intérêts.

2.2.3 Autres immobilisations financières

Ce poste inclut les actions propres acquises dans le cadre des programmes de rachat, les actions rachetées dans le cadre du contrat de liquidité et les espèces et placements à court terme du contrat (cf. note 1.4).

La société a confié à un organisme financier la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions cotées sur le marché Euronext Paris. Ce contrat est conforme à la décision AMF du 2 juillet 2018 relative à l'instauration des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise.

Au 31 décembre 2020, Legrand détient 97 727 actions dans le cadre de ce contrat pour une valeur d'acquisition de 7 009,2 milliers d'euros, présentées en autres actions propres. Les actions font l'objet d'une dépréciation au 31 décembre 2020 pour 16,6 milliers d'euros.

Les mouvements sur l'exercice 2020, au titre de ce contrat, se sont traduits par un flux de trésorerie négatif de 2 679,0 milliers d'euros et correspondent aux rachats nets de cessions de 58 114 actions.

Ce montant a été financé par le compte espèces et placements à court terme du contrat de liquidité, dont le solde est de 19 377,8 milliers d'euros au 31 décembre 2020 lequel est inclus dans le solde du compte courant de cash pooling.

Les rachats d'actions affectés aux salariés sont présentés dans la note sur les valeurs mobilières de placement en note 4.

NOTE 3 - AUTRES CRÉANCES

Les créances de l'actif circulant s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Montant	Échéances	
	Valeur nette	À un an au plus	À plus d'un an
Créances clients	4 649	4 649	0
Etat, impôt sur le bénéfice	13 124	13 124	0
Taxe sur la valeur ajoutée	533	533	0
Créances d'intégration fiscale	370	370	0
Autres créances	118 238	118 238	0
TOTAL A LA FIN DE LA PÉRIODE	136 914	136 914	0
TOTAL AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	51 632	51 632	0

NOTE 4 - VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

En 2020 et 2019, ce poste est uniquement composé des actions propres rachetées dans l'objectif d'une attribution aux salariés.

(en milliers d'euros)	31 Décembre 2020		31 Décembre 2019	
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Plans d'actions de performance	1 606	0	1 606	523
TOTAL	1 606	0	1 606	523

Le descriptif du programme de rachat d'actions en cours portant sur un montant maximal de 1 milliard d'euros a été publié le 27 mai 2020.

Au cours de l'exercice 2020, la Société a racheté 515 000 actions pour une valeur de 29 643 130 euros.

La décomposition de ce poste est indiquée en note 6.1.

NOTE 5 - COMPTES DE RÉGULARISATION

(en milliers d'euros)	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Charges payées d'avance	22	66
Charges différées à répartir	5 034	4 908
Primes de remboursement	10 849	10 593
TOTAL	15 905	15 567

NOTE 6 - CAPITAUX PROPRES

6.1 CAPITAL SOCIAL

Le capital social au 31 décembre 2020 est de 1 069 790 984 euros représentés par 267 447 746 actions de 4 euros de nominal chacune, auxquelles correspondent 267 447 746 droits de vote théoriques et 267 322 339 droits de vote exerçables (déduction faite des actions détenues par la Société à cette date).

La Société détient 125 407 actions au 31 décembre 2020 contre 313 406 actions au 31 décembre 2019, soit une diminution de 187 999 actions correspondant :

- au rachat net de 515 000 actions en dehors du contrat de liquidité;
- au transfert de 496 113 actions aux salariés dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance;

- à l'annulation de 265 000 actions ;

- à l'acquisition nette de 58 114 actions dans le cadre du contrat de liquidité (voir note 2.2.3).

Au 31 décembre 2020, la Société détient 125 407 actions pour une valeur d'acquisition de 8 615 007 euros, affectées de la façon suivante :

- à la mise en œuvre de tout plan d'actions de performance pour 27 680 actions et pour une valeur d'acquisition de 1 605 771 euros ;
- au contrat de liquidité pour 97 727 actions pour une valeur d'acquisition de 7 009 236 euros (voir note 2.2.3).

Le détail donne ci-dessous l'évolution du capital social au cours de l'exercice 2020 :

	Nombre d'actions	Nominal	Valeur du capital (en euros)	Prime d'émission (en euros)
Au 31 décembre 2019	267 276 128	4	1 069 104 512	537 713 030
Souscription d'actions du plan d'options 2010	436 618	4	1 746 472	7 474 900
Annulation d'actions propres	(265 000)	4	(1 060 000)	(15 126 920)
Au 31 décembre 2020	267 447 746	4	1 069 790 984	530 061 010

Le Conseil d'administration du 12 février 2020 a décidé l'annulation de 265 000 actions auto-détenues affectées à l'objectif d'annulation (actions rachetées en 2019). La différence entre le prix de rachat des actions annulées et

leur valeur nominale, soit un montant de 15 126 920 euros, a été affectée en diminution de la prime d'émission.

Dans le cadre du plan d'options de souscription d'action 2010, 436 618 actions ont été souscrites au cours de

l'exercice 2020 représentant une augmentation de capital, prime d'émission incluse, d'un montant de 9 221 372 euros.

6.2 PRIMES ET RÉSERVES

(en milliers d'euros)

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Avant répartition		
Primes d'émission	530 062	537 712
Primes-frais de mise en bourse	(33 206)	(33 206)
Réserve légale	106 910	106 998
Réserves indisponibles	3 456	19 679
Autres réserves et report à nouveau	90 255	0
TOTAL	697 477	631 183

6.3 MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)

	31 Décembre 2020
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice avant répartition	2 131 651
Variations en cours d'exercice après répartition :	0
- du capital	686
- des primes d'émission	(7 650)
- des réserves et report à nouveau	
- des réserves indisponibles	
- des dividendes versés*	(357 419)
- des provisions réglementées et subventions	0
- du résultat de l'exercice	427 487
- autres	0
CAPITAUX PROPRES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE AVANT RÉPARTITION	2 194 755

Le 27 mai 2020, l'Assemblée Générale Mixte de Legrand SA a décidé la distribution d'un dividende de 1,34 euro par action, soit 357 419 milliers d'euros.

6.4 PLANS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ET PLANS D'ACTIONS DE PERFORMANCE

6.4.1 Plans d'actions de performance

Le Conseil d'administration de la Société a également approuvé la mise en œuvre des plans d'actions de performance mentionnés ci-dessous :

	Plan 2016	Plan 2017	Plan 2018	Plan 2019	Plan 2020
Date d'Assemblée	24/05/2013	27/05/2016	27/05/2016	30/05/2018	30/05/2018
Date du Conseil d'administration	27/05/2016	31/05/2017	30/05/2018	29/05/2019	26/05/2020
Nombre total d'actions de performance attribuées gratuitement	502 924 ⁽¹⁾	492 254 ⁽¹⁾	524 123 ⁽¹⁾	617 818 ⁽¹⁾	461 861
dont le nombre d'actions de performance attribuées gratuitement aux mandataires sociaux	15 504 ⁽¹⁾	12 503 ⁽¹⁾	19 546 ⁽¹⁾	22 954 ⁽¹⁾	11 544
- Gilles Schnepf	15 504	12 503	0	0	0
- Benoît Coquart	N/A	N/A	19 546	22 954	11 544
	17/06/2020	17/06/2021	16/06/2021 ⁽²⁾	16/06/2022 ⁽²⁾	16/06/2023 ⁽²⁾
Date d'acquisition des actions			16/06/2022 ⁽³⁾	16/06/2023 ⁽³⁾	14/06/2024 ⁽³⁾
	17/06/2020	17/06/2021	31/05/2023 ⁽²⁾	31/05/2024 ⁽²⁾	28/05/2025 ⁽²⁾
Date de fin de période de conservation			16/06/2022 ⁽³⁾	16/06/2023 ⁽³⁾	14/06/2024 ⁽³⁾
Nombre d'actions de performance ajustées au titre des conditions de performance	33 531 ⁽⁴⁾	52 300 ⁽⁵⁾	(40 100) ⁽⁵⁾		
Nombre cumulé d'actions de performance annulées ou caduques	(40 824)	(40 975)	(40 846)	(40 497)	(1 148)
Nombre d'actions de performance souscrites au 31 décembre 2020	(495 631)	(169)	(313)	0	0
ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUEES GRATUITEMENT RESTANTES AU 31 DECEMBRE 2020	0	503 410	442 864	577 321	460 713

(1) Compte tenu des modalités de paiement du dividende décidées par les Assemblées Générales Mixtes annuelles de la Société, les 29 mai 2015, 27 mai 2016, 31 mai 2017, 30 mai 2018 et 29 mai 2019, il a été procédé à un ajustement du nombre d'actions de performance attribuées, dans les conditions prévues à l'article L.228-99 du Code de commerce, de façon à tenir compte de l'incidence de cette opération sur les intérêts des bénéficiaires des actions de performance. Par ailleurs, le nombre d'actions de performance a été réduit suite à la décision de Gilles Schnepf de renoncer à une partie des actions de performance qui lui avaient été initialement attribuées dans le cadre du plan 2016.

(2) Date applicable au dirigeant mandataire social et aux membres du Comité de Direction.

(3) Date applicable aux autres bénéficiaires hors dirigeant mandataire social et membres du Comité de Direction.

(4) Pourcentage d'atteinte des conditions de performance : se référer à la note 4.2.1.3 du chapitre 8 du document d'enregistrement universel.

(5) Ajustements estimés à la date de préparation des états financiers.

6.4.1.1 Plans d'actions de performance 2016, 2017

Le nombre d'actions de performance définitivement attribuées aux bénéficiaires est déterminé après application d'une condition de présence et de plusieurs critères de performance. La période d'acquisition est de quatre ans.

Nature des critères de performance	Description des critères de performance	Poids des critères de performance par plan
		2017
Critère de performance financière « externe »	Comparaison entre la moyenne arithmétique sur une période de trois ans de la marge d'EBITDA consolidée de Legrand telle qu'elle ressort des comptes consolidés et la moyenne arithmétique des marges d'EBITDA réalisée par les sociétés composant l'indice MSCI World Capital Goods au cours de cette même période.	1/3
Critère de performance financière « interne »	Moyenne arithmétique sur une période de trois ans du niveau de <i>cash flow</i> libre normalisé en pourcentage du chiffre d'affaires, tel qu'il ressort des comptes consolidés.	1/3
Critère de performance extra-financière	Moyenne arithmétique sur une période de trois ans de la moyenne des taux d'atteinte annuels des priorités de la feuille de route RSE du Groupe.	1/3

Suite à l'application de la norme IFRS 16 par le Groupe, le Conseil d'administration du 20 mars 2019 a décidé de remplacer, en ce qui concerne la mesure de la performance de l'année 2019 du plan 2017, les critères

d'EBITDA et de cash-flow libre par des critères de marge opérationnelle et de croissance organique ajustée avant acquisitions alignés sur les objectifs 2019 de la Société.

6.4.1.2 Plans d'actions de performance 2018, 2019 et 2020

Le nombre d'actions de performance définitivement attribuées aux bénéficiaires est déterminé après application d'une condition de présence effective dans le Groupe à l'expiration de la période d'acquisition et de plusieurs critères de performance.

Pour le dirigeant mandataire social et les membres du Comité de Direction, la période d'acquisition est de trois ans plus une période de conservation supplémentaire de deux ans ; pour les autres bénéficiaires, la période d'acquisition est de quatre ans, sans période de conservation.

Critères de performance applicables au dirigeant mandataire social et aux membres du Comité de Direction

Les critères de performance applicables au dirigeant mandataire social et aux membres du Comité de Direction ont été définis comme suit :

Nature des critères de performance	Description des critères de performance et méthode de fixation des objectifs	Poids des critères de performance
Objectif de croissance organique du chiffre d'affaires	Objectif : moyenne arithmétique sur 3 ans des bornes (basses et hautes) de l'objectif annuel concerné Comparaison de l'objectif à la moyenne des réalisations sur 3 ans	1/4
Objectif de la marge opérationnelle ajustée avant acquisitions ⁽¹⁾	Objectif : moyenne arithmétique sur 3 ans des bornes (basses et hautes) de l'objectif annuel concerné Comparaison de l'objectif à la moyenne des réalisations sur 3 ans	1/4
Taux d'atteinte annuels de la feuille de route RSE du Groupe	Objectif : moyenne arithmétique sur 3 ans des objectifs annuels de la feuille de route RSE du Groupe	1/4
Performance du cours de bourse de Legrand comparée à la performance de l'indice CAC 40	Différentiel de performance entre le cours de bourse de Legrand et celui de l'indice CAC 40 sur une période de 3 ans	1/4

⁽¹⁾ La marge opérationnelle ajustée avant acquisitions correspond au résultat opérationnel ajusté (se référer aux chiffres clés),

Critères de performance applicables aux autres bénéficiaires

Les critères de performance applicables aux autres bénéficiaires hors dirigeant mandataire social et membres du Comité de Direction ont été définis comme suit :

Nature des critères de performance	Description des critères de performance et méthode de fixation des objectifs	Poids des critères de performance
Objectif de croissance organique du chiffre d'affaires	L'objectif à atteindre pour ce critère fixé annuellement correspond aux bornes (basses et hautes) de l'objectif annuel concerné. Le taux de réalisation annuel se mesure par rapport à l'objectif annuel. Le taux de paiement final du critère correspond à la moyenne arithmétique sur une période de trois ans des taux de réalisation annuels.	1/3
Objectif de la marge opérationnelle ajustée avant acquisitions ⁽¹⁾	L'objectif à atteindre pour ce critère fixé annuellement correspond aux bornes (basses et hautes) de l'objectif annuel concerné. Le taux de réalisation annuel se mesure par rapport à l'objectif annuel. Le taux de paiement final du critère correspond à la moyenne arithmétique sur une période de trois ans des taux de réalisation annuels.	1/3
Taux d'atteinte annuels de la feuille de route RSE du Groupe	Le taux de réalisation annuel correspond au taux d'atteinte de la feuille de route RSE annuelle. Le taux de paiement final du critère correspond à la moyenne arithmétique sur une période de trois ans des taux de réalisation annuels.	1/3

⁽¹⁾ La marge opérationnelle ajustée avant acquisitions correspond au résultat opérationnel ajusté (se référer aux chiffres clés).

Le taux de paiement final de chacun des critères correspond à la moyenne arithmétique sur une période de trois ans des taux de réalisation annuels.

Dans l'hypothèse où l'ensemble des actions de performance des plans 2017 à 2020 étaient attribuées

selon l'allocation cible avant application des critères de performance (soit 1 984 308 actions), cela représenterait une dilution de 0,7 % du capital de la Société au 31 décembre 2020.

6.4.2 Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

Depuis le Plan 2010, aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions n'a été effectuée.

Le Conseil d'administration de la Société a approuvé la mise en œuvre des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions mentionnés ci-dessous :

	Plan 2010
Date d'Assemblée	15/05/2007
Date du Conseil d'administration	04/03/2010
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	3 288 702 ⁽¹⁾
dont le nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux	224 083 ⁽¹⁾
- Gilles Schnepf	138 813 ⁽¹⁾
- Olivier Bazil	85 270 ⁽¹⁾
Point de départ d'exercice des options	05/03/2014
Date d'expiration	04/03/2020
Prix de souscription ou d'achat	21,12 euros ⁽¹⁾
	Moyenne des vingt derniers cours de clôture précédant la date du Conseil d'administration
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	⁽²⁾ ⁽³⁾
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2020	(3 026 672)
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	(262 030)
OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS RESTANTES AU 31 DECEMBRE 2020	0 ⁽⁴⁾

(1) Compte tenu des modalités de paiement du dividende décidées par les Assemblées Générales Mixtes annuelles de la Société, les 29 mai 2015, 27 mai 2016, 31 mai 2017, 30 mai 2018 et 29 mai 2019, il a été procédé à un ajustement du nombre et du prix d'exercice des stocks-options, dans les conditions prévues à l'article L. 228-99 du Code de commerce de façon à tenir compte de l'incidence de cette opération sur les intérêts des bénéficiaires des stocks-options.

(2) À l'issue d'une durée maximum de 4 ans sauf démission ou licenciement pour faute lourde.

(3) Ce plan comportait des conditions de performance. Pour plus de détails, se référer à la note 12 des comptes consolidés au 31 décembre 2014.

(4) Le cours de bourse moyen pondéré lors des levées d'options réalisées au cours de l'exercice 2020 s'est élevé à 72,49 euros.

NOTE 7 - TABLEAU DES PROVISIONS

31 Décembre 2020

(en milliers d'euros)	Au début de la période	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	A la fin de la période
Provisions pour pensions et obligations similaires	926	102		1 028
Autres provisions	1 811	529	(826)	1 514
Provisions	2 737	631	(826)	2 542
Dépréciation sur immobilisations financières	40	16	(40)	16
Dépréciation sur valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
Provisions pour dépréciations	40	16	(40)	16
TOTAL	2 777	647	(866)	2 558
Dotations et reprises				
- d'exploitation		631	(826)	
- financières		16	(40)	
- exceptionnelles		0	0	
TOTAL		647	(866)	

Les autres provisions sont constituées par le forfait social sur les plans d'actions de performance. (se référer à la note 6.4.1)

NOTE 8 - DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES DETTES

31 Décembre 2020

Échéances

(en milliers d'euros)	Montant net	À un an au plus	À plus d'un an et à cinq ans au plus	À plus de cinq ans
Emprunts obligataires	3 524 042	24 042	1 700 000	1 800 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit, dont :				
- À un an maximum à l'origine	0	0	0	0
- À plus d'un an à l'origine	0	0	0	0
Emprunts et dettes financières divers	0	0	0	0
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	3 524 042	24 042	1 700 000	1 800 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 817	2 817	0	0
Dettes fiscales et sociales	4 717	4 717	0	0
Autres dettes	4 459	4 459	0	0
TOTAL AUTRES DETTES	11 993	11 993	0	0
TOTAL A LA FIN DE LA PÉRIODE	3 536 035	36 035	1 700 000	1 800 000
TOTAL AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	2 938 380	38 380	1 300 000	1 600 000

8.1 CONTRAT DE CREDIT 2011

En octobre 2011, la Société a conclu avec six banques un Contrat de crédit permettant de bénéficier d'une ligne de crédit multidevises d'un montant de 900,0 millions d'euros, renouvelable par tirages successifs et d'échéance 5 ans avec option de renouvellement de deux fois un an. Dans le cadre de ce contrat, la marge appliquée au-delà des taux de marché est fixée en fonction de la notation attribuée au Groupe.

En juillet 2014, la Société a signé un accord d'amendement et d'extension du Contrat de Crédit avec l'ensemble des banques y ayant souscrit.

Au terme de cet accord, la maturité maximum de la ligne de crédit a été allongée de 3 ans, soit jusqu'en juillet 2021, incluant une option de renouvellement de deux fois un an, avec des conditions financières améliorées par rapport à celles d'octobre 2011.

En décembre 2019, la Société a signé un nouvel accord d'amendement et d'extension du Contrat de Crédit avec l'ensemble des banques y ayant souscrit. Au terme de cet accord :

- la maturité maximum de la ligne de crédit multidevises de 900,0 millions d'euros a été allongée de 5,5 ans, soit jusqu'en décembre 2026, incluant une option de renouvellement de deux fois un an, avec des conditions financières améliorées par rapport à celles de juillet 2014 et,
- la marge appliquée au-delà des taux de marché reste fixée en fonction de la notation attribuée au

Groupe, mais sera augmentée ou diminuée chaque année en fonction du taux de réalisation annuel de la feuille de route RSE du Groupe.

Le Contrat de Crédit ne fait pas l'objet de covenant.

Le premier renouvellement d'un an ayant été accepté par les banques, la maturité du Contrat de crédit a été portée à décembre 2025.

Au 31 décembre 2020, la Société n'effectue pas de tirage sur cette ligne de crédit.

8.2 EMPRUNTS OBLIGATAIRES

En avril 2012, la Société a émis un emprunt obligataire de 400,0 millions d'euros conclu pour une durée de 10 ans, soit à échéance le 19 avril 2022. Cet emprunt est assorti d'un coupon de 3,375 % par an et fera l'objet d'un remboursement in fine.

En décembre 2015, la Société a émis un emprunt obligataire de 300,0 millions d'euros conclu pour une durée de 12 ans, soit à échéance le 16 décembre 2027. Cet emprunt est assorti d'un coupon de 1,875 % par an et fera l'objet d'un remboursement in fine.

En juillet 2017, la Société a émis un emprunt obligataire d'un milliard d'euros, en deux tranches respectives de 500,0 millions d'euros chacune, de maturités 7 et 15 ans. Les dates d'échéance respectives de ces deux tranches d'obligations sont fixées au 6 juillet 2024 et au 6 juillet 2032, leurs coupons à respectivement 0,750 % et 1,875 % par an et feront l'objet d'un remboursement in fine.

En octobre 2017, la Société a émis un emprunt obligataire de 400,0 millions d'euros pour une durée de 6 ans, soit à échéance le 09 octobre 2023. Cet emprunt est assorti d'un

coupon de 0,50 % par an et fera l'objet d'un remboursement in fine.

En mars 2018, la Société a émis un emprunt obligataire pour un montant total de 400,0 millions d'euros conclu pour une durée de 8 ans, soit à échéance le 06 mars 2026. Cet emprunt est assorti d'un coupon de 1,0 % par an et fera l'objet d'un remboursement in fine.

En juin 2019, la Société a émis un emprunt obligataire pour un montant total de 400,0 millions d'euros conclu pour une durée de 9 ans, soit à échéance le 24 juin 2028. Cet emprunt est assorti d'un coupon de 0,625 % par an et fera l'objet d'un remboursement in fine.

En mai 2020, la Société a émis un emprunt obligataire pour un montant total de 600,0 millions d'euros conclu pour une durée de 10 ans, soit à échéance le 12 mai 2030. Cet emprunt est assorti d'un coupon de 0,75 % par an et fera l'objet d'un remboursement in fine.

8.3 AUTRES DETTES

Les autres dettes comprennent le montant des dettes d'intégration fiscale pour 4 426 milliers d'euros.

NOTE 9 - INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le chiffre d'affaires s'élève à 21 970 milliers d'euros et représente des prestations de services intragroupe situées à 100 % en France.

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0
Produits exceptionnels sur opérations de capital	1 428	2 163
Reprises sur provisions et transferts de charges	26 500	18 556
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	27 928	20 719
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(4 398)	(3 794)
Charges exceptionnelles sur opérations de capital	(28 561)	(20 066)
Dotations aux amortissements et provisions	0	0
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	(32 959)	(23 860)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(5 031)	(3 141)

Les produits et charges sur opérations en capital correspondent essentiellement aux produits et charges générés lors des opérations d'achat et vente d'actions propres, effectuées dans le cadre du contrat de liquidité pour 1 426 milliers d'euros (produits) ainsi que des attributions d'actions de performance transférées aux bénéficiaires au titre du plan 2016 pour 28 561 milliers d'euros (charges).

Le compte reprise et transfert de charges exceptionnelles comprend un produit de 26 500 milliers d'euros, reflet des refacturations des moins-values constatées ou prévues au niveau de la société Legrand SA suite au transfert des actions de performance aux salariés des différentes filiales du Groupe.

NOTE 10 - AUTRES INFORMATIONS

10.1 IMPÔTS

10.1.1 Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

	Base : produits (ou charges)			Produits (ou charges) fiscaux latents*			
	Mouvements de l'exercice						
(en milliers d'euros)	01/01/2020	Dotation	Reprise	31/12/2020	01/01/2020	Variation	31/12/2020
Différences entre le régime fiscal et le traitement comptable de certains postes :							
Produits imposés non encore comptabilisés							
Gains de change latent							
Charges non déductibles temporairement							
Participation	(182)		33	(149)	58	(16)	42
Pensions, obligations similaires et indemnités	(913)		(101)	(1 014)	236	26	262
Autres provisions	(1 854)		340	(1 514)	490	(82)	408
Impôts, taxes et autres	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	(2 949)	0	272	(2 677)	784	(72)	712

* Déterminés selon la méthode du report variable, et en tenant compte de la contribution sociale de 3,3% ayant pris effet au 1er janvier 2000. Le taux retenu est le taux en vigueur pour l'exercice 2020.

10.1.2 Intégration fiscale

La Société est la mère de l'intégration fiscale qui regroupe les sociétés françaises du Groupe qui répondent aux critères d'entrée dans cette intégration. Cette intégration fiscale s'est créée au 1er janvier 2003.

La convention d'intégration fiscale conclue est la convention dite de « neutralité » dans laquelle chaque filiale calcule et paye son impôt à la mère comme si elle avait été en dehors de l'intégration fiscale.

Le compte impôt enregistre la différence entre l'impôt dû dans l'intégration fiscale et l'impôt lié aux résultats des filiales fiscalement bénéficiaires.

Pour l'année 2020, le produit d'impôt net est de 15 707 milliers d'euros.

10.2 EXPOSITION AUX RISQUES DES MARCHÉS (TAUX, CHANGE, CRÉDIT)

10.2.1 Gestion des risques financiers

La politique de trésorerie du Groupe est basée sur des principes de gestion globale des risques financiers et prévoit des stratégies spécifiques pour des domaines tels que le risque de taux d'intérêt, le risque de taux de change, le risque de matières premières et l'investissement des excédents de trésorerie. Le Groupe ne détient aucun

instrument dérivé de nature spéculative, en application de sa politique de ne pas s'engager dans des transactions à des fins de spéculation. En conséquence, toutes les transactions portant sur des instruments financiers dérivés sont exclusivement conclues pour les besoins de la gestion de couverture des risques de taux d'intérêt, de taux de change et de matières premières et sont à ce titre limitées en durée et en montant.

Il n'y a aucune couverture prise au niveau de la Société au 31 décembre 2020.

10.2.2 Risque de contrepartie

Les instruments financiers susceptibles de se traduire par un risque de contrepartie sont principalement les disponibilités, les dépôts bancaires, les placements à court terme ainsi que les instruments de couverture mis en place par le Groupe. Ces actifs sont placés auprès d'établissements financiers ou d'entreprises de premier plan avec pour objectif de fragmenter l'exposition à ces contreparties. Ces stratégies sont décidées et suivies par la Direction financière du Groupe, qui assure un suivi hebdomadaire des notations et taux de *Credit Default Swap* (contrat d'échange sur risques de crédit) de ces contreparties.

10.2.3 Risque de liquidité

Le Groupe considère que l'élément essentiel de la gestion du risque de liquidité concerne l'accès à des sources de

financement diversifiées en origine et en maturité. Cet élément constitue la base de la politique de financement mis en œuvre par le Groupe.

10.3 ENGAGEMENTS FINANCIERS

Au 31 décembre 2020 et 2019, la Société était engagée pour les montants suivants :

(en milliers d'euros)	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Garanties concédées à des banques	0	0
Garanties concédées à d'autres organismes	0	63
TOTAL	0	63

10.4 EFFECTIFS

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Effectifs moyens		
Cadres	38	37
Employés	5	5
Apprentis	1	1
TOTAL	44	43

10.5 RÉMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX DIRIGEANTS ET NON DIRIGEANTS

Durant l'année 2020, la rémunération attribuée aux mandataires sociaux dirigeants est la suivante :

- Monsieur Gilles Schnepf : 312,5 milliers d'euros, pour la période du 01 janvier au 30 juin 2020 ;
- Madame Angeles Garcia-Poveda : 312,5 milliers d'euros, pour la période du 01 juillet au 31 décembre 2020 ; et
- Monsieur Benoît Coquart : 115,8 milliers d'euros.

Pour plus de détails sur les rémunérations des mandataires sociaux dirigeants et non dirigeants, le lecteur est invité à se référer au chapitre 6.2.2 du document d'enregistrement universel.

10.6 INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

En application du décret n° 2009-267 du 09 mars 2009, il n'y a aucune transaction significative effectuée par la Société avec des parties liées lorsque ces transactions n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché.

10.7 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Capital social	Autres capitaux propres	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres		Prêts et avances	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires HT	Résultat de l'exercice Bénéfice (perte)	Dividende encaissé
(en milliers d'euros)	euros		%	Brute	Nette					
Sociétés françaises										
Legrand France SA	54 913	734 152	100	3 773 659	3 773 659	1 916 323	0	798 626	438 041	450 008

Les informations ci-dessus sont données sous réserve de modification du résultat décidé par le Conseil.

NOTE 11 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Néant.

NOTE 12 - ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS À LA CLÔTURE

Néant.

LEGRAND

Société Anonyme

BP 523

128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

87045 LIMOGES Cedex

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

LEGRAND

Société Anonyme

BP 523

128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

87045 LIMOGES Cedex

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la société LEGRAND,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 9 avril 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés



Camille PHELIZON

Jean-François VIAT

Legrand

Société Anonyme

128 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
87 045 Limoges Cedex

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2020

Legrand

Société Anonyme

128 avenue du Maréchal de Tassigny
87 045 Limoges Cedex

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale des actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de Legrand SA, désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1048 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2020 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance. La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de la Legrand SA, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur le site internet ou sur demande de la Direction RSE de Legrand SA.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de devoir de vigilance, de lutte contre la corruption et de fiscalité, ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention [ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 (*Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*)].

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- Nous avons pris connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques.
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi qu'au deuxième alinéa de l'article L. 22-10-36 en matière de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale.
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1.
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance.
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - o apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés ; et

- corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes, à savoir celles relatives à la feuille de route, par des travaux menés au niveau de l'entité consolidante.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration.
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations.
- Nous avons mis en œuvre, pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs (*présentés en annexe 1*) que nous avons considérés les plus importants :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices (*présentées en annexe 2*) et couvrent entre 14% et 28% des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests.
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de Legrand SA.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes entre septembre 2020 et février 2021.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une trentaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Attestation d'assurance modérée sur les taux de réalisation des objectifs 2020 de la Feuille de route 2019-2021

Nature et étendue des travaux

Concernant les taux de réalisation des objectifs 2019 de la Feuille de route 2019-2021 présentés dans le tableau récapitulatif du paragraphe « Performance extra-financière 2020 » du rapport de gestion, nous avons mené des travaux de même nature que ceux

décrits dans la partie ci-dessus pour les résultats que nous avons considérés les plus importants.

Nous estimons que ces travaux nous permettent d'exprimer une assurance modérée sur les taux de réalisation des objectifs 2020 de la Feuille de route 2019-2021.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les taux de réalisation des objectifs 2020 de la Feuille de route 2019-2021, pris dans leur ensemble, ont été établis de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Paris-La Défense, le 22 février 2021
L'un des commissaires aux comptes,

Deloitte & Associés

 *Jean-François VIAT*

Jean-François Viat
Associé, Audit

 *Olivier Jan*

Olivier Jan
Associé, Développement Durable

Annexe 1

Les informations jugées les plus importantes et sur lesquelles des travaux de détails ont été réalisés sont les suivantes :

Informations importantes
Informations quantitatives relatives à la santé et la sécurité au travail
Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt Taux de gravité des accidents du travail Nombre de maladies professionnelles reconnues
Autres informations sociales quantitatives
Effectifs inscrits à fin 2020 Total des recrutements Total des départs (dont licenciements) Nombre d'heures de formation par collaborateur (Monde) Absentéisme – Monde (toutes catégories d'emploi) Pourcentage des effectifs non-managers au salaire minimum Pourcentage de salariés employés au sein d'entités dans lesquelles il y a une organisation représentative du personnel et/ou syndicale
Informations environnementales quantitatives
Consommation d'eau (milliers de m ³) Consommation d'énergie directe et indirecte (GWh) Émissions totales de CO ₂ liées aux consommations d'énergie ou scopes 1 et 2 (milliers teq.CO ₂) Émissions indirectes de CO ₂ ou scope 3 (milliers teq. CO ₂) Emissions de Composés Organiques Volatils (COV) (tonnes) Déchets produits (milliers de tonnes) – dont déchets dangereux Déchets valorisés (dirigés vers des filières de valorisation) (%)

Annexe 2

L'échantillon d'entités et de sites sélectionnés est présenté ci-dessous :

Informations quantitatives relatives à la santé et la sécurité au travail :

Limoges production - SBU Production (France), Numéric Inde (Inde), Legrand Adlec (Inde), Legrand Electronics (Royaume-Uni), West Harford - Wiremold (USA).

Informations sociales quantitatives :

Brazil (Brésil), Legrand Adlec (Inde), Legrand Electronics (Royaume-Uni), LNA (USA), KENALL (USA)

Informations environnementales quantitatives :

SMS Diadema (Brésil), Norm Fontaine (France), Senlis Planet (France), Legrand Electronics (Royaume-Uni), Concord (USA), Middle Atlantic Products (USA), West Hartford – Wiremold (USA)